



# MUNICIPAL Gazette MUNICIPALE DE - OF Montreal

Paraît le lundi matin  
Published every Monday morning  
Abonnements \$2 par an  
Subscriptions \$2 a year  
Payables d'avance  
Payable in advance

Organe officiel de la Corporation de la Ville de Montréal  
Official organ of the Corporation of the City of Montreal  
CANADA

Toutes communications se rapportant aux annonces ou aux abonnements devront être adressées tout simplement comme suit :

"La Gazette Municipale"  
Bureau de Poste: 299 ou 42 Place Jacques-Cartier, Montréal.

Toutes communications se rapportant à la rédaction devront être adressées comme suit :

"La Gazette Municipale"  
Hôtel de Ville, — Montréal.

All communications relative to advertisements or subscriptions should be addressed simply as follows :

"The Municipal Gazette"  
Post Office Box: 299 or 42 Jacques-Cartier Square, Montreal.

All communications relative to the editorial part of the paper should be addressed as follows :

"The Municipal Gazette"  
City Hall, — Montreal.  
TELEPHONE MAIN 4240

Rapport dont la publication a été ordonnée par le Conseil, le 12 Décembre 1910

Report ordered to be published by the City Council on the 12th of December 1910

### CITE DE MONTREAL.

### TO THE CITY OF MONTREAL

Le Bureau des Commissaires à l'honneur de faire rapport,

The Board of Commissioners Respectfully report,

Re: Achat de la Montreal Water and Power Co.

Re: Purchase of Montreal Water and Power Co.

En réponse à la résolution du Conseil de Ville, en date du 28 octobre 1910, lorsque sur motion de l'échevin N. Lapointe, appuyé par l'échevin Ward, il fut résolu: que le Bureau des Commissaires soit prié de mettre devant le Conseil à sa prochaine assemblée, un rapport au sujet de l'acquisition de la Montreal Water & Power Co., et d'attacher audit rapport tous les documents, états, etc., se rattachant à cette question ainsi que toutes correspondances échangées entre les autorités civiles et ladite compagnie; et en réponse à une résolution subséquente du Conseil sur ce sujet, passée le 9 Novembre 1910, sur un rapport préliminaire du Bureau des Commissaires.

In reply to the resolution of Council under date 28th October 1910 when, on motion of Alderman N. Lapointe, seconded by Alderman Ward, it was resolved that the Board of Commissioner be instructed to lay before the Council, at its next meeting, a report anent the acquisition of the plant of the Montreal Water and Power Company and to attach thereto all the documents, statements, etc., relating to this question, as well as the correspondence, between the civic authorities and the said company; and in reply to the further resolution of Council on this subject, on the 9th November 1910, upon an interim report of the Board of Commissioners;

Qu'il a murement étudié cette question, et considéré tous les documents et papiers soumis avec le présent rapport, comprenant un rapport des avocats de la Cité, en date du 17 novembre 1910.

That it has duly considered this subject, and all the documents and papers which are herewith submitted, including a report from the City Attorneys under date of the 17th November 1910.

Il appert d'abord qu'en vertu de la législation dans la propre charte de la compagnie, la Cité a le droit d'acheter l'exploitation (plant) la propriété et le matériel appartenant à la compagnie dans toute municipalité qui a été annexée à la Cité et qui possède un contrat avec la compagnie, à un prix qui fixé par l'arbitrage, sans égard aux dommages possibles et aux pertes de profits dans l'avenir;

It would appear, first, that under the legislation in the Company's own charter, the City has the right to purchase the plant, property and material belonging to the Company in any municipality which has been annexed to the City and which is under contract with the Company, at a price to be fixed by arbitration, without regard to prospective damage or loss of future profit.

La Cité a, de par sa charte, le droit

The City by its own charter has the right;

Deuxièmement d'exproprier comme un tout complet (as a going concern) l'entreprise complète de ladite compagnie, à une évaluation à être fixée par trois arbitres et qui comprendrait la charge de la dette consolidée et autres dettes de la compagnie;

Second, to expropriate as a going concern the whole of the Company's undertaking, at a valuation to be fixed by three arbitrators and which would include the assumption of all the company's bonded debt and other liabilities.

Troisièmement, d'acquérir le capital-actions de la compagnie,

Third, to acquire the capital stock of the Company.

La première de ces propositions ne serait pas pour le présent satisfaisante et pratique et il serait inutile d'acquérir le système de distribution sans pouvoir amplement le fournir d'eau, considérant que la capacité de pompage de la Cité n'est pas suffisante pour le moment pour rencontrer les exigences additionnelles.

The first of these propositions would at the present time be unsatisfactory and impracticable, as to acquire the distributing system without ample provision for supplying the same with water, would be useless, as the City's pumping capacity is not at the moment sufficient to meet these additional demands.

La deuxième proposition impose l'obligation à la Cité, une fois sa détermination prise de procéder par expropriation, de payer le montant quelconque qui pourrait être accordé par les arbitres comme étant une compensation raisonnable à la compagnie pour son exploitation, comme un tout complet (as a going concern).

The second proposition involves the obligation on the part of the City, once they determine on expropriation proceedings, of paying whatever amount may be awarded by the arbitrators, as an adequate consideration to the Company for its undertaking as a going concern.

Comme le fait remarquer le rapport de nos avocats, il serait impossible de prévoir quel montant serait accordé

As pointed out by the report of our attorneys, it would be impossible to forecast what amount might be awarded as compensation to the Company by the arbitrators.

It is certain, however, that it would be contented by the Company, that the terms of the statute which enable the

comme compensation en faveur de la compagnie, par les arbitres.

Il est certain cependant que la compagnie prétendrait que les termes du statut qui permet à la Cité d'acquérir la propriété comme un tout complet (as a going concern) constitueraient une obligation aux arbitres de prendre en considération la valeur spéculative aussi bien que la valeur actuelle de l'exploitation de la Compagnie et la charge de sa dette.

La dernière feuille de balance de la compagnie, en date du 27 juillet 1910, démontre comme dette active et dette fondée une somme de \$5,383,123 à laquelle il convient d'ajouter, se basant sur les renseignements que les Commissaires ont pu obtenir, certains travaux maintenant en opération par contrats, pour environ un million de dollars, y compris un système de filtration pour la Ville de Westmount, le prix estimé duquel est de \$389,000 et aussi un réservoir situé à Outremont d'une capacité d'environ 45,000,000 gallons.

Il y a aussi obligation de la part de la Compagnie envers la Cité de Montréal d'une somme d'environ \$300,000 pour travaux exécutés par la Ville Saint-Louis, pour le bénéfice de ladite compagnie, qui n'a pas encore été réglée, la Ville de Saint-Louis s'étant depuis annexée à la Cité, avec ses droits.

Ces obligations sont naturellement à l'exclusion de la dette indirecte de la Compagnie sur son capital-actions (Capital stock outsiders)

Nous avons raison de croire que la Compagnie s'attendra à recevoir une indemnité de tout arbitrage qui serait obligé de la considérer comme un tout complet (as a going concern), un montant assez considérable en sus du montant de ses dettes pour distribution aux actionnaires les derniers ayant eux-mêmes, il y a quelques temps depuis, fixé une évaluation à 50 p. c. de prime sur leur stock commun et à 20 p. c. de prime sur le stock préférentiel, faisant un total de \$1,020,000.

En admettant que l'arbitrage se monterait à cette somme, plus les obligations que nous avons mentionnées, le résultat serait que la Cité aurait à payer une somme approximative de \$7,500,000 pour l'acquisition de l'exploitation et entreprise de ladite compagnie, en plus de laquelle somme la Cité pourrait être obligée de payer 10 p. c. d'avance sur les débentures émises, qui se montent, d'après le dernier état de la Compagnie, à \$3,189,000 ce qui ferait en chiffres ronds \$319,000; la Cité aurait certainement à payer 5 p. c. de prime sur ces valeurs, même si elles restaient impayées jusqu'à leur maturité, ainsi le coût que la Cité aurait probablement à payer serait approximativement \$8,000,000.

À l'encontre de ce résultat, l'exploitation (plant) que la Cité acquerrait, quoique s'adaptant aux fins de la Compagnie comme telle, serait en grande partie d'aucune valeur à la Cité, vu la grande proportion dans le millage de conduites, les tuyaux étant de petit diamètre et ayant vingt années d'usure et qui ne peuvent pas être considérés comme système moderne ou qui pourraient être effectivement reliés avec le système de la Cité et que probablement il faudrait le remplacer et ce, à grands frais additionnels, dans un espace de temps relativement court et surtout pour les raisons que des pavages permanents ont été faits dans plusieurs des quartiers dans lesquels ce système existe, savoir, Sainte-Cunégonde, Saint-Henri et Laurier.

L'utilisation possible du nouveau réservoir d'Outremont actuellement en construction ferait aussi le sujet d'un rapport spécial d'ingénieur, pour savoir si le niveau du réservoir est plus haut que celui des réservoirs de la Cité, les réservoirs existants de la Cité pourraient devenir inutiles et pourraient nuire considérablement au service du système existant de la Cité, ce qui requerrait des changements considérables et de grandes dépenses.

Il ne peut être considéré que les valeurs que la Cité acquerra seront en comparaison du montant sous lequel elles sont représentées incluses dans l'état produit par la Compagnie et une grande partie de ces valeurs seront pratiquement inutiles à la Cité, surtout lorsque cette dernière complètera son système de pompage par son propre pouvoir d'eau, en autant que le système de pompage de la Compagnie est opéré au moyen de vapeur et de l'électricité. Lorsque la Cité aura développé son pouvoir d'eau ainsi qu'il est entendu, les stations de pompage de la Compagnie n'auront aucune valeur intrinsèque.

Pour faire face au paiement que la Cité sera obligé de

City to take over the property as a going concern, would compel the arbitrators to take into consideration good will and prospects, as well as the actual value of the Company's plant and the assumption of its debt.

The last balance sheet of the company, dated on the 27th of July 1910, shows active liabilities and bonded indebtedness of \$5,383,123 in addition to which, as far as the Commissioners have been able to ascertain, the Company has works in progress under contracts, which would aggregate an expenditure in the neighborhood of a million dollars, which includes a filtration plant for Westmount, the estimated cost of which is \$389,000 as well as the reservoir for their system, situated in Outremont, with a capacity of about forty five millions of gallons.

There is also obligation on the part of the Company to the City of Montreal, of about \$300,000 for works executed by Ville St-Louis, for the benefit of the Company, which has not been liquidated, St-Louis having since been annexed and its right acquired by the City.

These liabilities are of course exclusive of the indirect liability of the Company on its capital stock outstanding.

It is reasonably certain that the Company would expect to receive as an award of any arbitration, which was bound to consider it as a going concern, a substantial amount in addition to the amount of its liabilities for distribution amongst its shareholders; they having themselves some time since placed a valuation of 50 p. c. premium on their common stock, and of 20 p. c. premium on their preferred stock, making a total of \$1,020,000.

If the award of the arbitration should amount to this sum, plus the liabilities which we have mentioned, it would mean that the City would have to pay a sum of approximately \$7,500,000 for the acquisition of the Company's undertaking, in addition to which the City might have to pay the ten per cent advance on the outstanding bonded issue, which amounts, according to the last statement of the Company, to \$3,189,000, the premium on which would amount in round figures to \$319,000; the City would certainly have to pay five per cent premium on these securities, even if they remain outstanding until their maturity; so that the total cost to the City would probably approximate \$8,000,000.

As against this, the plant which the City would acquire, while it may be adapted for the purposes of the Company as such, would be to a large extent valueless to the City, as a large proportion of the pipe mileage of the Company is in small calibre pipes, twenty years old, and which cannot be considered as an up to date system or and which could be effectively connected with the City system and would probably require to be replaced at a very large additional expense within a short period, particularly inasmuch as permanent pavements have already been constructed in several of wards in which this system exists, namely, St. Cunegonde, St. Henry and Lauriers wards.

The possible utilisation of the new reservoir at Outremont, now under construction, would also have to be the subject of a special engineer's report as, if it was found to be higher than the existing City reservoirs the existing reservoirs of the City might be rendered useless, and might seriously interfere with the working of the existing City's system, requiring a great many changes at large expense.

It cannot be considered that the assets which the City will acquire will be worth any thing like the amount at which they are included in the statement of the Company, and much of them will be practically useless to the City, particularly when the City completes its system of pumping by its own water power, inasmuch as the pumping system of the Company is operated by steam and electric power. Once the City develops its own water power as contemplated, the pumping stations of the Company would be of no intrinsic value.

To meet such a payment, the City would be obliged to

faire, ladite Cité devra contracter un nouvel emprunt de \$8,000,000 ou plus, ce qui représenterait un montant additionnel d'intérêt payable par la Cité d'au moins \$320,000 par année, à perpétuité.

Le dernier rapport publié par la Compagnie démontre des profits nets de \$223,784.00. Ceci étant sans déduction cependant des intérêts sur la dette fondée, des emprunts temporaires courants, des avances, etc., qui se chiffrent au montant de \$136,981.00, ne laissant un profit net que de \$86,503.00 seulement. Le seul montant qui appert que la Compagnie a pu disposer comme dividende sur ses valeurs (Income bonds) est de \$28,185. Il n'est pas question, naturellement, d'un dividende sur le stock, soit préférentiel ou commun.

En admettant même que ce revenu demeure à ce qu'il apparait, il serait absolument insuffisant pour payer les intérêts que la Cité assumerait sur l'emprunt nécessaire pour faire l'achat, et il faut bien considérer en sus de ceci, que ce revenu est atteint d'après les taux que la Compagnie charge pour l'eau aux consommateurs dans les municipalités ou les quartiers de la Cité qui sont alimentés par ladite Compagnie.

Aussitôt l'acquisition faite par la Cité de l'exploitation de la Compagnie, la Cité aura à réduire ses taux de 7 1/2 p. c. qui sont chargés actuellement par la Compagnie à 5 p. c. qui est chargé par la Cité, ce qui ferait une diminution dans le revenu d'environ \$104,000 ce qui absorberait une demie près du revenu net tel qu'il est mentionné dans le rapport de la Compagnie. Il faut aussi considérer la perte que la Cité aura à souffrir dans la collection.

Vu que la Compagnie est maintenant sous obligation envers Westmount, Outremont et Maisonneuve, ces municipalités n'étant pas annexées, la Cité serait obligée de remplir les contrats et obligations de la Compagnie envers ces municipalités, pour la durée des contrats et ce, sans être assurée d'un renouvellement de contrat.

Il nous semble donc que le revenu que la Cité retirerait sur l'acquisition de cette propriété, sera de bien faible importance, en comparaison du montant annuel de \$300,000 qu'il faudra payer à perpétuité pour les intérêts sur la dette créée.

Prenant en considération tous ces faits et ces circonstances, les Commissaires ne peuvent recommander que la Cité s'engage à assumer une dette aussi lourde et à la création de telle dette que ladite Cité serait obligée de contracter pour acquérir la propriété de la Compagnie de cette manière.

Pour ce qui est de la troisième alternative présentée à la Cité, celle de faire l'achat du Capital-actions de la Compagnie, sur lequel apparemment aucun dividende n'a été payé, ceci expliquerait nécessairement que la Cité aurait à payer au-delà de un million de dollars et comme résultat aurait à assumer toutes les dettes et obligations de la Compagnie et s'obligerait à l'exploiter et à continuer son existence corporative, ce étant si incompatible avec l'exploitation d'un système d'aqueduc municipal que les commissaires n'hésitent pas un instant à déclarer qu'ils ne le recommandent pas, ce moyen serait tout aussi onéreux que la dernière proposition que nous venons d'expliquer.

Les Commissaires en sont cependant venus à la conclusion que quoiqu'aucune des propositions faites pour l'acquisition de la Compagnie et de sa propriété ne soit acceptable, cette acquisition n'étant pas désirable au point de vue des affaires et de la finance, il serait cependant désirable si possible, d'abaisser les taux chargés pour l'eau aux citoyens de certains quartiers annexés, lesdits quartiers étant maintenant alimentés par la Compagnie sous des franchises exclusives accordées par les anciennes municipalités.

Le temps viendra nécessairement où ces franchises exclusives accordées à la Compagnie par ces Municipalités qui sont maintenant des quartiers de la Cité, se termineront, mais en attendant, il serait moins onéreux de toute façon, et plus dans les intérêts des contribuables de la Cité, généralement, qu'une compensation serait faite aux citoyens des quartiers récemment annexés et qui sont alimentés d'eau par la Compagnie, de la différence entre ce qu'ils auraient à payer à la Cité, s'ils étaient approvisionnés par le système de ladite Cité avec ce qu'ils ont à payer actuellement à la Compagnie, sous le système actuel.

make a new loan amounting to \$8,000,000 or upwards. This would involve additional interest charges payable by the City of at least \$320,00 per annum in perpetuity.

The last published report of the Company shows net profit of \$223,484. This was without deduction, however, of the interest on funded debt, current loans, advances, etc., which amounted to \$136,981, leaving a net profit of only \$86,503. The only amount that the Company appears to have been able to carry forwards as available for dividend on income bond securities was \$28,185. There was of course no question of a dividend on the stock, either preferred or common.

Even if this income remained as it stood, it would be manifestly far from sufficient to pay the interest charges which the City would assume for the loan necessary to complete the purchase, but, in addition to this it must be remembered that this income is made up from the rates which the Company charges to its consumers in the municipalities or wards which it supplies.

Once the City acquired the Company's undertaking, it would have to reduce the rates from the rates charges by the Company, namely seven and a half per cent, to five p. c. as charged by the City, which would cause an estimated falling off in revenue of about one hundred and four thousand dollars, which would nearly half wipe out the net revenue as stated by the Company. There must be also taken into consideration the loss which the City would suffer in collection.

As the Company is now under obligations to Westmount, Outremont and Maisonneuve, which are not annexed, the City would be obliged to carry out the contract obligations of the Company towards the Municipalities for the unexpired term of the contracts without any assurances of renewal.

It seems to us accordingly as though the revenue which the City would derive from the acquisition of this property would be of very little importance as against an assured annual outlay of over \$300,000 in perpetuity for the interest on the debt created.

Having regard to all these circumstances the Commissioners cannot advise that the City should commit itself to the assumption of such heavy liabilities, and the creation of such a debt, as they would have to do if they acquired the property of the Company in this manner.

As to the third course opened to the City, that of purchasing the Company's share capital (upon which apparently no dividend has ever yet been earned) this would necessarily mean that the City would pay over a million dollars, and as a result have to assume all the liabilities of the Company, and the obligations to work it and continue its corporate existence, which is so inconsistent with the ideas of a municipal water system that the Commissioners could not for a moment think of recommending it, and it would be in no sense less onerous than the last proposition which we have already discussed.

The Commissioners have realized, however, that while none of the propositions, presented by this legislation for the acquisition of the Company, and its property, are desirable, from a financial and business point of view that it is desirable, if possible, to equalize the water rates to the citizens of those wards which have been annexed to the City, and which are now served by the Company under exclusive contracts with the former municipalities.

The time will of course come when these exclusive contracts, made between the Company and these municipalities which are now wards of the City, will terminate, but pending that time, it would be cheaper in every way and more in the interest of the taxpayers of the City at large, that the citizens of these recently annexed wards which are served by the Company's plant with water, should be compensated by the City to the extent of the difference between what they would have to pay to the City if supplied by the City system, and what they actually have to pay to the Company under its system.

Il serait très facile d'établir le montant qui serait requis et une somme de \$105,000 sera requise approximativement pour cette fin, par an.

Le paiement de la somme ci-dessus, pour la période durant des contrats avec les anciennes municipalités qui maintenant sont constitués en quartiers de la Cité, serait beaucoup moindre que le paiement à perpétuité de la somme de \$320,000 annuellement, par voie d'intérêt sur l'emprunt, pour acquérir la propriété de ladite Compagnie, comme un tout complet (as a going concern), sans mentionner le fait que la dette additionnelle de \$8,000,000 ne serait pas imposée sur la Cité et ses contribuables.

La Cité a besoin aujourd'hui de sommes considérables pour améliorer son propre système et si l'on ajoute ce fardeau additionnel de \$8,000,000 ceci porterait le total du coût du système d'aqueduc de la Cité au chiffre approximatif de \$25,700,000 que nous considérons dans son ensemble trop élevé pour un système d'une capacité n'excedant pas 75,000,000 de gallons par 24 heures. Il en résulterait peut-être la nécessité d'élever le taux de l'eau généralement à tous les citoyens, afin de rencontrer les dépenses encourues par telles acquisition ou achat.

Sous les circonstances, nous ne pouvons pas recommander l'acquisition du tout ou partie de la propriété de la Compagnie par expropriation, ou l'achat de son capital actions.

Les Commissaires recommanderaient que des démarches soient faites pour pourvoir au paiement aux citoyens des quartiers qui sont sous contrat avec la Compagnie, pour la fourniture de l'eau, de la différence entre les taux chargés par la compagnie et les taux qu'ils auraient à payer s'ils étaient alimentés par le système de la Cité.

Si la Charte actuelle de la Cité ne permet pas de disposer d'un crédit pour cette fin, application devrait être faite à la Législature pour obtenir ce droit, vu que ce moyen serait le plus économique et le meilleur pour rendre uniformes les taux de l'eau chargés aux citoyens de différents quartiers.

Le tout respectueusement soumis,

(Signé.) F. L. WANKLYN,  
L. N. DUPUIS,  
E. P. LACHAPELLE.  
J. AINEY.

Bureau des Commissaires,  
Hôtel de Ville,  
Montréal, 9 décembre 1910.

This amount can be quite easily arrived at in each case, and would amount to approximately at the present moment \$105,000 a year.

The payment of such an amount for the periods of the unexpired contracts with the late municipalities which now constitute wards of the City would amount to much less than the payment in perpetuity of the sum of \$320,000 annually by way of interest on the loan to acquire the Company's property outright as a going concern, to say nothing of the fact that the debt of the additional eight millions of dollars would not be imposed upon the City and its taxpayers.

The City is to-day requiring a great deal of money for the improvement of its own plant, and if there is superimposed upon it the additional burden of eight millions of dollars, it would bring up the total cost of the water works system of the City to approximately \$25,700,000 which we consider altogether too much for a plant having a capacity not exceeding 75,000,000 of gallons per 24 hours. The result of this would be that it might necessitate the raising of the water rate generally to all the citizens, in order to meet the expense which would be incurred by such a purchase.

Under all these circumstances we cannot recommend the acquisition of the whole or any part of the Company's property by expropriation or the purchase of its capital stock.

The Commissioners would recommend that steps be taken to provide for the payment to the citizens in the wards which are under contract with the Company for the supply of water, of the difference between the rates charged by the Company, and the rates which they would have to pay if they received their water through the City's system.

If the present charter of the City does not allow of an appropriation for this purpose being made, legislation should be applied for, as being the cheapest and the best way of equalizing the water rates to the citizens of the different wards.

Respectfully submitted,

(Signed)  
F. L. WANKLYN,  
L. N. DUPUIS,  
E. P. LACHAPELLE.  
J. AINEY.

Board of Commissioners,  
City Hall,  
Montreal, 9th December 1910.

## DELIBERATIONS

### BUREAU DES COMMISSAIRES

Compte-rendu de l'assemblée du 3 décembre.

Sont présents: MM. les Commissaires Ainey, Président; Wanklyn, Lachapelle, Dupuis.

1.—Soumis un rapport du Surintendant de l'Hôtel de Ville, demandant d'être autorisé à faire certaines améliorations au poste des pompiers de l'Hôtel de Ville du Quartier Laurier.

Résolu: De retourner ledit rapport au surintendant de l'Hôtel de Ville, avec prière de soumettre un estimé détaillé desdites améliorations.

2.—Soumis un rapport du Chef du département des Incendies, demandant d'être autorisé à acheter de M. C. E. Lamoureux les 50 pardessus d'hiver de pompiers prévus par les crédits de l'exercice courant, au prix du contrat, soit, \$11.22 chaque pardessus.

Résolu: En conséquence.

3.—Soumis un rapport de l'Ingénieur Sanitaire, déclarant que le Bain Turcot, construit par M. Damien Lalonde, est complètement terminé et fait selon les plans et devis, et recommandant le paiement de la somme de \$3,748.00, balancée du coût du contrat qui est de \$24,448.00.

### BOARD OF COMMISSIONERS

Report of meeting held the 3rd. of December.

Present: Commissioners Ainey, (Chairman), Wanklyn, Lachapelle, Dupuis.

Submitted a report from the City Hall Superintendent asking for authority to make some improvements to the fire-station, in the town hall, Laurier ward.

Resolved: That the said report be referred back to the City Hall Superintendent for an estimate and a detailed statement of said improvements.

2.—Submitted a report from the chief of the Fire Department asking for authority to purchase from C. E. Lamoureux, the 50 winter overcoats provided for in the appropriation of the current year, at the contract price, to wit \$11.22 for each overcoat.

Resolved: Accordingly.

3.—Submitted a report from the Sanitary Engineer, stating that the Turcot bath, built by Mr. Damien Lalonde, was completed and that the work had been done according to the plans and specifications, and recommending the payment of the sum of \$3,748.00 being the balance due on the contract which was for \$24,448.00.

Résolu: D'autoriser le paiement de ladite balance du coût du contrat de M. Damien Lalonde.

4.—Soumis un rapport des Avocats de la Cité, *re*: No 5088 Montreal L. H. & P. Co. pour \$1,768.05 dommages causés à son transformateur. Voiture renversée sur la rue Notre-Dame.

Résolu: De retourner ledit rapport à l'Avocat en Chef de la Cité et de l'informer que les Commissaires sont d'opinion que l'accident en question est dû à la présence des voies de la M. S. R. Co. sur ladite rue, et qu'ils considèrent que conformément à la section 27 du règlement 210, la compagnie doit être tenue responsable.

5.—Les réclamations suivantes sont soumises au Bureau et après avoir pris communication des rapports des Avocats de la Cité et des experts, il est

Résolu: D'en recommander le règlement comme suit :

5880	Miss Rebecca Stephens, chute sur trottoir	\$ 270.00
5817	William Gillespie, blessures et perte de cheval	140.00
5945	Victor Loiselle, inondation	130.60
5619	F. V. Champagne, habits déchirés	17.00
5854	Etienne Gagnon, blessures sur le corps	13.00
5408	Dame Cyrille April-Massé, chute sur trottoir	815.00
	Frais à MM. Bisailon & Brossard	281.25
5647	Joseph Martin, voiture brisée.	9.25
	Frais à M. Fauteux	3.80
5414	Mlle M. L. Emma Day, chute sur trottoir	1,000.00
	Frais à MM. Bisailon & Brossard	192.05
3107 & 4947	Sir Montagu Allan vs La Cité, dommages à un mur par l'eau du réservoir, jugement	2,392.00
	Frais à M. M. Meredith & Cie.	306.80
3062	C. S. Chartier vs la Cité, dommages <i>re</i> soumission. En capital, intérêt et frais	500.00
<i>Re</i> :	Edm. Bernard et Dame V. Després, dommages <i>re</i> : Expropriations Bd. St-Laurent, Pour dette et frais	100.00
	Frais à M. Bisailon	25.00
<i>re</i> :	Alph. Décarie vs. Geo. Marcil et Ville de Notre-Dame de Grâce, requête en contestation d'élection. Frais à M. M. Décarie & Cie.	101.95
<i>Re</i> :	E. Lavictoire vs Notre-Dame de Grâce, requête demandant l'annulation de certaines résolutions.	186.00
	Frais à MM. Décarie & Cie.	186.00
<i>Re</i> :	Allard vs. Ville Saint-Louis. Frais à M. Bisailon	12.20
<i>Re</i> :	J. Emile Vanier, <i>re</i> : Hyde Webster vs la Cité. (Services professionnels comme témoin expert).	52.00
Comptes	de MM. les évaluateurs et de leur secrétaire (de Côte St-Paul), \$85.00 à à MM. Godfroy Prévost, B. W. Higgins et J. B. Barbeau, respectivement, et \$100.00 à M. Hy. Morgan, Secrétaire, soit	355.00
		7.50
Compte	John Lovell & Son Ltd, pour directoire	7.50
2357	C. S. Julien Daguerre vs. la Cité, chute dans une excavation, jugement	150.00
	Intérêt	9.97
	Frais à M.M. McAvoy, Handfield & Handfield	86.50
	<b>Total:</b>	<b>\$7,156.27</b>

Resolved: To recommend that the said balance due on said contract be paid to Mr. Damien Lalonde.

4.—Submitted a report from the City Attorney, *re* No. 5088 Montreal L. H. & P. Co. for \$1,768.05 damages to its transformer, vehicle overturned on Notre-Dame Street.

Resolved: That the said report be referred back to the Chief City Attorney and that he be informed that the Commissioners are of opinion that the accident in question was due to the existence of tracks of the M. S. R. Co., on said street, and they consider that in accordance with section 27 of by-law 210, the Company should be held responsible.

The following claims were submitted to the Board, and after having taken communication of the reports of the City Attorneys and experts, it was

Resolved: To recommend the settlement of same as follows:

5880	Miss Rebecca Stephens, fall on sidewalk	\$ 270.00
5817	William Gillespie, injuries and lost of a horse	140.00
5945	Victor Loiselle, inundation	130.60
5619	F. V. Champagne, clothes torn	17.00
5854	Etienne Gagnon, injuries to the body	13.00
5408	Mrs. Cyrille April-Massé, fall on sidewalk	815.00
	Costs to Messrs. Bisailon & Brossard	281.25
5647	Joseph Martin, broken vehicle	9.25
	Costs to Mr. Fauteux	3.80
5414	Miss L. Emma Day, fall on sidewalk	1,000.00
	Costs to Messrs. Bisailon & Brossard	192.05
3107 & 4947	Sir Montagu Allan vs. The City of Montreal, damages to a wall caused by water from reservoir	2,392.00
	Costs to Messrs. Meredith & Co.	306.80
3062	C. S. Chartier vs. The City of Montreal, damages <i>re</i> tender. Capital, interest and costs	500.00
<i>Re</i> :	Edm. Bernard and Mrs. V. Després, damages <i>re</i> : expropriations St-Lawrence Blvd., for debt and cost	100.00
	Costs to M. Bisailon	25.00
<i>Re</i> Alph.	Décarie vs. Geo. Marcil and the town of Notre-Dame de Grâce. Request and contestation of election, costs to Messrs. Décarie & Co.	101.95
<i>Re</i> :	E. Lavictoire vs. Notre-Dame de Grâce, request asking that certain resolutions be repealed to Messrs. Décarie & Co.	186.00
<i>Re</i> :	Allard vs. the Town of St-Louis, costs to Mr. Bisailon	12.20
<i>Re</i> :	J. Emile Vanier, <i>re</i> : Hyde & Webster vs. the City (Professional services as expert witness)	52.00
Accounts	from the Assessors and from their secretary, (from Côte St-Paul) \$85.00 to Messrs Godfroy Prévost, B. W. Higgins and J. B. Barbeau, and \$100.00 to Mr. Hy. Morgan, secretary, to wit	355.00
Account	from John Lovell & Son, Ltd., for directory	7.50
2357	C. S. Julien Daguerre vs. The City, fall into an excavation, judgment	150.00
	Interest	9.97
	Costs to Messrs. McAvoy, Handfield & Handfield	86.50
	<b>TOTAL</b>	<b>\$7,156.27</b>

Ajournement.

L. N. SENECAI,  
Secrétaire.

\* \* \*

Compte rendu de l'assemblée du 5 décembre 1910.

Présents: MM. Lachapelle, président, Wanklyn, Ainey, Dupuis.

Les minutes jusqu'au premier décembre inclusivement sont lues et confirmées.

1.—Le Bureau prend de nouveau en considération la de-

Adjourned.

L. N. SENECAI,  
Secretary.

\* \* \*

Report of meeting held the 5th December.

Present: Messrs. Lachapelle, chairman, Wanklyn, Ainey, Dupuis.

The minutes up to the first of December inclusively were read and confirmed.

1.—The Board again considered the request of the Coun-

mande du Conseil de faire publier les procès-verbaux du Bureau des Commissaires dans la "Gazette Municipale."

Résolu: D'informer le Greffier que les livres des procès-verbaux du Bureau des Commissaires sont à sa disposition et qu'il pourra en prendre les copies qu'il jugera à propos pour la publication dans la "Gazette Municipale," et de faire rapport au Conseil, le Bureau devant recommander de voter les montants qui seront requis, pour les frais de telle publication.

2.—Soumis le rapport de l'Inspecteur de la Cité, au sujet de certaines rues déjà cédées à la ci-devant Ville Emard par la Compagnie dite Ross Realty.

Après avoir pris en considération l'opinion du Département en Loi à ce sujet déclarant que l'offre de ladite compagnie a été acceptée par une résolution du Conseil de la ci-devant Ville Emard, le 7 mars 1910, le Maire de ladite ville ayant été autorisée à signer un contrat en conséquence mais que, vu l'annexion, cette formalité n'a pas été remplie, il est

Résolu: De faire rapport au Conseil, recommandant que le Maire et le Greffier de la Cité soient autorisés à signer ledit acte au nom de la Cité, afin de faciliter l'entrepreneur à continuer ses travaux dans ledit quartier, ledit entrepreneur étant obligé par son contrat de poser des conduites d'eau dans lesdites rues.

3.—M. l'échevin Létourneau se présente devant le Bureau et demande que la Ville envoie des plantes à la salle de l'église St-Zotique, sur la rue Notre-Dame, pour le 12 décembre.

Résolu: D'autoriser le surintendant des Parcs à accéder à cette demande, s'il peut le faire.

Adjournement.

L. N. SENECAI,  
Secrétaire.

\* \* \*

Compte rendu de l'assemblée du 6 décembre, (séance de l'avant-midi.

Sont présents: MM. Lachapelle, président, Ainey, Dupuis, Wanklyn.

1.—M. Aubertin, résident du quartier Emard, se présente devant le Bureau et se plaint que 84 familles d'une partie dudit quartier sont privées d'eau. Il demande que des tuyaux soient posés à commencer à la rue Edouard VII, de là dans la Vème Avenue, en allant vers l'Ouest, et de là 200 pieds dans la rue Orchard, pour donner l'eau à ces familles, le puits auquel elles s'approvisionnaient étant épuisé.

Résolu: De donner instructions au surintendant de l'Aqueduc de faire ce qu'il pourra dans les circonstances, pour remédier à cet état de choses.

2.—M. l'échevin Narcisse Lapointe introduit au Bureau une délégation de propriétaires du quartier Sainte-Cunégonde qui protestent contre l'élargissement projeté de la rue Notre-Dame, de la rue Fulford à la rue Atwater.

Après avoir entendu les représentants de cette délégation, il est

Résolu: De mettre cette question à l'étude et de donner instructions à l'inspecteur de la Cité de ne pas disposer du montant de \$600.00 qui lui a été voté par le Conseil pour préparer les plans nécessaires à ladite expropriation.

3.—Une délégation de Dames patronesses de l'Hôpital Sainte-Justine se présente devant le Bureau et demande que la subvention annuelle votée cette année pour aider cette institution soit portée, pour l'exercice prochain, à \$5,000.

Une requête contenant les raisons de telle demande est produite et déposée sur la table pour être étudiée, lors de l'examen des crédits pour le prochain exercice.

4.—M. l'échevin Drummond se présente devant le Bureau et demande que le plan de Rosemont soit homologué sans retard, attendu que certains propriétaires sont à construire contrairement audit plan.

Résolu: De prier l'inspecteur de la Cité de produire ledit plan immédiatement et d'informer le Bureau s'il est disposé à en recommander l'homologation sans changements, et au reçu dudit plan, de le référer à l'avocat en chef de la Cité, pour rapport immédiat.

cil asking that the minutes of the Board of Commissioners be published in the "Municipal Gazette."

Resolved: That the City Clerk be informed that the books containing the minutes of the Board are at his disposal and that he may take copies of same whenever he deems it advisable, to be published in the "Municipal Gazette.", and to report to Council, the Board to recommend the voting of the sums needed for the costs of such publication.

2.—Submitted a report from the City surveyor, anent certain streets already ceded to the former Ville Emard by the Ross Realty Co.

After having considered the opinion of the Law Department stating that the said company's offer had been accepted by a resolution of the Council of the former Ville Emard, adopted on the 7th March 1910, the Mayor of said town having been authorized to sign a contract accordingly, but that owing to the annexation, the latter formality had not been complied with, it was

Resolved: That a report be made to Council, recommending that the Mayor and the City Clerk be authorized to sign the said act on behalf of the City, so as to enable the contractor to continue his work in said ward, the said contractor being obliged by his contract, to lay water mains in said street.

3.—Ald. Létourneau appeared before the Board and asked that the City send plants to the St. Zotique church hall, on Notre Dame street, for the 12th of December.

Resolved: That the superintendent of Parks be authorized to grant said request, if possible.

Adjourned.

L. N. SENECAI,  
Secretary.

\* \* \*

Report of meeting held on the 6th December.  
(Morning sitting).

Presnts: Messrs. Lachapelle, chairman; Ainey, Dupuis, Wanklyn

1.—Mr. Aubertin, resident of Emard ward, appeared before the Board and complained that 84 families, in a part of said ward, are deprived of water. He asked that mains be laid on Edward VII St., thence in 5th Ave., westwards, thence on a distance of 200 ft. in Orchard St., which they hitherto obtained their water supply being exhausted.

Resolved: To instruct the Superintendent of Water Works to take such action as he may deem fit, under the circumstances, in order to remedy this state of affairs.

2.—Ald. N. Lapointe introduced a delegation of proprietors of Ste. Cunegonde ward, who protested against the proposed widening of Notre Dame St., from Fulford St., to Atwater St.

After hearing the representatives of the said delegation, it was

Resolved: To consider the matter and to instruct the City Surveyor not to dispose of the amount of \$600 voted by the Council for the preparation of the plans required in connection with said expropriation.

3.—A delegation of ladies patronizing the St. Justine Hospital appeared before the Board and asked that the annual amount granted to this institution be increased to \$5,000 for the coming year.

A petition containing the reasons for making such request was filed and laid on the table to be considered when the appropriations for 1911 are voted.

4.—Ald. Drummond appeared before the Board and asked that the plan of Rosemont be homologated without any further delay, inasmuch as certain proprietors are building contrary to such plan.

Resolved: To request the City Surveyor to file said plan at once, and to inform the Board whether he is prepared to recommend the homologation thereof without any changes and on the reception of said plan, to refer the same to the Chief City Attorney, for immediate report.

5.—Soumis un rapport de l'Inspecteur de la Cité, donnant au Bureau le coût approximatif du transport de la neige par les chars urbains, l'année dernière, ledit coût étant de 11½ cents par verge cube, soit un total de \$73,859.41.

Déposé aux archives.

6.—Soumis un rapport du surintendant des Edifices Municipaux, recommandant que le contrat pour les améliorations à l'hôtel de ville du quartier Emard, soit accordé à M. Jos. Deslauriers, le plus bas soumissionnaire, au prix de sa soumission, soit \$450.

Résolu: En conséquence

7.—Soumis un rapport du Surintendant des Edifices Municipaux, demandant d'être autorisé à faire certaines améliorations au poste des pompiers de l'hôtel de ville du quartier Laurier, le coût approximatif desdites réparations devant être d'environ \$215.

Résolu: D'autoriser le surintendant des Edifices Municipaux à faire lesdites réparations.

8.—Soumis un rapport du Chef de Police informant le Bureau qu'il a trouvé un local sur la rue Notre-Dame, dans le quartier Longue Pointe, entre les rues Vinet et Saint-Georges, qui serait très convenable pour y loger un département de feu et de police combiné, le propriétaire, M. Jos. Chevalier offre de louer cette maison moyennant \$15.00 par mois et s'engage à faire tous les changements qui seront nécessaires pour transformer cette maison en poste de pompiers et de police.

Résolu: D'autoriser le chef à louer ce local de M. Jos. Chevalier moyennant \$15.00 par mois pour le temps nécessaire, en attendant la construction d'un poste et qu'il soit en outre autorisé de pourvoir au chauffage, ameublement, etc., à même les crédits de son département pour l'année courante.

9.—L'inspecteur de la Cité fait rapport qu'il ne serait pas pratique de se servir de la pierre extraite des tranchées faites par la Montreal Water and Power Co., sur le Boulevard Rosemont, pour faire du macadamisage à d'autres endroits, vu le coût du transport et il recommande que cette pierre soit employée sur les lieux même et qu'un crédit de \$500 lui soit voté pour en faire faire le concassage et le dépôt sur ledit Boulevard Rosemont, en macadamisage.

Résolu: De faire rapport au Conseil en conséquence recommandant de voter ladite somme de \$500.

10.—L'inspecteur de la Cité fait rapport et recommande qu'un égout soit construit sur la rue Marie Anne de la rue Saint-Urbain, sur une distance de 88 pieds vers l'Ouest, au coût approximatif de \$800, dont \$400 payables par les propriétaires intéressés et la balance par la ville.

Résolu: De faire rapport au Conseil en conséquence.

11.—L'inspecteur de la Cité fait rapport du coût probable basé sur l'évaluation, pour l'élargissement de la rue Préfontaine dans le quartier Hochelaga, et transmet un rapport du président des Evaluateurs, de cette évaluation, au montant de \$14,500.

Après avoir pris communication de certaine résolution passée par le Conseil de l'ancienne ville d'Hochelaga, maintenant quartier Hochelaga, en date du 2 novembre 1883, concernant l'élargissement de ladite rue Préfontaine.

Résolu: De référer au Département en Loi.

Ajournement.

L. N. SENECAI.

Secrétaire.

\* \* \*

Compte rendu de l'assemblée du 6 décembre, (séance de l'après-midi.

Présents: Son Honneur le Maire et tous les Commissaires.

1.—Le Bureau prend de nouveau en considération le rapport du chef Tremblay au sujet de l'arrosage des ronds à patiner et des pistes de courses par les pompiers.

Résolu: D'autoriser le chef comme par le passé, d'envoyer ses hommes faire l'arrosage des ronds à patiner publics gratuits et des écoles, quant aux pistes de courses il est autorisé à le faire à la condition que si ces pistes de courses sont administrées par des compagnies qui en

5.—Submitted a report from the City Surveyor, showing the approximate cost of the carrying of snow by street cars, last year, the same amounting to 11½ cents per cubic yard, or a total of \$73,859.41.

Filed of record.

6.—Submitted a report from the superintendent of Municipal Buildings, recommending that the contract for improvements to the City Hall in Emard Ward be awarded to Mr. Jos. Deslauriers, the lowest tenderer, at the price of his tender, to wit \$450.

Resolved: Accordingly.

7.—Submitted a report from the superintendent of Municipal Buildings, asking that he be authorized to make certain improvements to the fire-station in Laurier Ward, the approximate cost of the same to be about \$215.

Resolved: To authorize the superintendent of Municipal Buildings to make said repairs.

8.—Submitted a report from the Chief of Police, informing the Board that he had found a house on Notre Dame St., in Longue Pointe ward, between Vinet and St. George Sts., which was most suitable for the establishment of fire and police station combined, the owner, Mr. Jos. Chevalier, offering to let such house at the rate of \$15 per month and agreeing to make all the changes which may be required in order to convert the same into a fire and police station.

Resolved: To authorize the Chief of Police to rent the said house at \$15 per month for the time required, pending the erection of said station, and to further authorize him to provide for the heating, furnishing, etc., of the same out of the appropriations of his department for the current year.

9.—The City Surveyor reported that it would not be practical to use the stone from the cuts made by the Montreal Water & Power Co., on Rosemont Boulevard for macadamizing the streets at other places, on account of the cost of transport, and he recommended that such stone be used on the spot and that an appropriation of \$500 be voted to have the same crushed and deposited, as macadam, on said Rosemont Boulevard.

Resolved: To report to Council accordingly, with a recommendation that said sum of \$500 be voted.

10.—The City Surveyor reported and recommended that a sewer be laid on Mary Anne St., from St. Urbain St. to a distance of 88 ft. westwards, at an approximate cost of \$800, \$400 of which payable by the interested proprietors and the balance by the City.

Resolved: To report to Council accordingly.

11.—The City Surveyor reported on the approximate cost of widening Préfontaine St., in Hochelaga ward, and transmitted a report from the chairman of the Assessors, showing that the same would amount to \$14,500.

After taking communication of a certain resolution adopted by the Council of the former Town of Hochelaga (now Hochelaga ward), concerning the widening of said street, it was

Resolved: To refer the matter to the Law Department.

Adjourned.

L. N. SENECAI,

Secretary.

\* \* \*

Report of meeting held on the 6th December.  
(Afternoon sitting)

Present: His Worship the Mayor, and all the Commissioners.

1.—The Board again considered the report from Chief Tremblay in connection with the flooding of skating-rinks and race-tracks by firemen.

Resolved: To authorize the Chief to send, as in the past, his men to flood the free public skating-rinks and school rinks; as regard race-tracks, he was also authorized to have them flooded conditionally, however, that, in the event of such race-tracks being operated by companies

retirent des bénéfiques, de faire payer et pour l'usage des boyaux et pour l'eau.

2.—Le rapport soumis par le surintendant du télégraphe d'alarme, M. Ferns, au sujet de l'installation du système de télégraphe d'alarmes dans les quartiers St-Paul Emard et Notre-Dame de Grâce est remis au chef du département des Incendies pour étude et rapport.

3.—Le Bureau prend de nouveau en considération la demande faite par les directeurs des hôpitaux Alexandra et Saint-Paul à l'effet d'augmenter la subvention auxdits hôpitaux par un nouveau contrat. Le dernier contrat pour trois ans expirant le 31 décembre courant.

Résolu: De faire rapport au Conseil, recommandant qu'un nouveau contrat soit passé avec lesdits hôpitaux, pour 5 ans, à raison de \$20,000 par année pour chaque hôpital, pour 15 lits additionnels, formant un total de 35 lits par jour, avec le contrat à long terme, et pour tout malade excédant de 35 par jour, la ville paiera \$1.00 par jour, et d'informer le Conseil que le Bureau des Commissaires inclura dans son budget les montants nécessaires à cette fin.

4.—Le rapport de M. le Commissaire Lachapelle, en date du 28 novembre 1910, sur enquêtes *re* assistance municipale, pour internement d'enfants sans tutelle, internements aux incurables et à l'asile des aliénés, est présenté et déposé aux archives.

5.—L'inspecteur de la Cité fait rapport sur la communication de la Commission du Havre au sujet du démontage de la passerelle Laporte sur les quais et recommande que les travaux dudit démontage soient confiés à la Commission du Havre, étant d'opinion qu'il vaut mieux faire faire ce travail par ladite Commission.

Résolu: En conséquence de donner instructions à l'inspecteur de la Cité de notifier la Commission du Havre en conséquence.

6.—L'inspecteur de la Cité transmet la demande de la Hassam Paving Co., pour remboursement de dépôt de garantie fait par ladite compagnie pour l'exécution de leurs contrats, cette année, et recommande que le montant de \$6,750 soit remis à ladite compagnie, une somme de \$50 devant être retenue pour garantir l'exécution d'une petite partie des travaux qui n'ont pu être terminés cette année.

Résolu: De faire rapport au Conseil en conséquence.

7.—L'inspecteur de la Cité transmet une liste des contraîtres inspecteurs qui seront chargés de l'enlèvement de la neige des trottoirs, cet hiver.

Déposée aux archives.

8.—Le Bureau procède à l'étude du budget pour l'exercice 1911.

Ajournement.

L. N. SENECAI,  
Secrétaire.

\* \* \*

Compte rendu de l'assemblée du 7 Décembre 1910.

Sont présents: M. Lachapelle, président; MM. Ainey, Wanklyn et Dupuis.

1.—M. Girard, représentant la Viau Home Land Co. se présente devant le Bureau et demande que la Ville autorise la Compagnie Montreal Water and Power fournir l'eau pour le patinoir sur leur propriété, ladite compagnie s'engageant à tenir la Ville indemne de tous dommages qui pourraient résulter de ce fait.

Résolu: D'adresser la lettre suivante à la Montréal Water and Power Co.

"Sur l'application de M. Girard, représentant la Viau Home Land Co. d'établir un patinoir en, par la compagnie Montreal Water and Power fournissant l'eau aux frais de ladite compagnie, la Cité permet l'établissement de ce patinoir et permet à la Montreal Water and Power Co. de fournir l'eau aux frais du requérant, la compagnie se rendant responsable de tous dommages qui pourraient être causés et la Ville n'encourant aucune responsabilité, pour les fins dudit patinoir seulement et comme permission spéciale, sans par ce fait, accorder aucun privilège dont la Montreal Water and Power Company pourrait se prévaloir."

2.—Le Bureau prend communication d'un extrait des minutes de la Commission de Législation à l'effet de demander

deriving profits therefrom, he shall call upon them to pay both for the use of the hose and the water.

2.—The report submitted by the superintendent of the Fire Alarm Telegraph, M. Ferns, in connection with the installation of fire alarm systems in St. Paul, Emard and Notre Dame de Grâce wards, was referred to the Chief of the Fire Department for examination and report.

3.—The Board again considered the application from the Alexandra and St. Paul Hospitals for an increase, by a new contract, of the grants made to such hospitals, the last contract, for 3 years, expiring on the 31st December instant.

Resolved: To report to Council, recommending that a new agreement be entered into with said hospitals, for a period of 5 years, at the rate of \$20,000 per annum, for each hospital, for 15 additional beds, making a total of 35 beds per diem, with the long term contract, and for every patient in excess of 35 per day, the City shall pay \$1 per diem, and to inform the Council that the Board of Commissioners will include in the budget the amount required for that purpose.

4.—The report of Mr. Commissioner Lachapelle, dated 28th November 1910, on the investigations *re* Municipal Assistance, for commitment of uncared for juveniles, incurables and insane, was submitted and filed of record.

5.—The City Surveyor reported on the communication from the Harbor Commissioners *re* dismantling of the Laporte overhead bridge on the wharves and recommended that the work connected therewith be done by the Harbor Commissioners, inasmuch as he is of opinion that it would be preferable to have such work performed by the Harbor Board.

Resolved: To instruct the City Surveyor to notify the Harbor Board accordingly.

6.—The City Surveyor transmitted the request from the Hassam Paving Co., for the refund of the deposit made by said Company as a guarantee of the due fulfilment of their contract, this year, and recommended that an amount of \$6,750 be refunded to said Company, a sum of \$50 to be retained as a guarantee of the carrying out of a small portion of the work, which could not be completed this year.

Resolved: To report to Council accordingly.

7.—The City Surveyor transmitted a list of the inspecting foremen who shall attend to the removal of snow from sidewalks, this winter.

Filed of record.

8.—The Board then considered the appropriations for the year 1911.

Adjourned.

L. N. SENECAI,  
Secrétaire.

\* \* \*

Report of the Meeting held on the 7th December.  
(Morning Sitting)

Present: Messrs Lachapelle, Chairman; Ainey, Wanklyn and Dupuis.

1.—Mr. Girard, representing the Viau Home Land Co. appeared before the Board and asked that the Montreal Water & Power Co. be authorized to supply water for the skating-rink on their property, the said Company agreeing to keep the City harmless against any damages which might result therefrom.

Resolved: To send the following letter to the M. W. & P. Co.

"After considering the request from Mr. Girard, representing the Viau Home Land Co., to establish a skating-rink, the M. W. & P. Co. to supply the water required at the cost of the said Company, the City authorizes the establishment of such skating-rink and allows the M. W. & P. Co. to supply at the expense of the petitioner, for the purposes of the said rink only and as a special permission, without thereby granting any privilege of which the M. W. & P. Co. might avail itself, the Company to be responsible for any damages which might result therefrom and the City not to incur any responsibility."

2.—The Board took communication of an extract from the minutes of the Legislation Committee, whereby the



au Bureau des Commissaires s'il a des suggestions à faire concernant certains amendements à la charte à être insérées dans les demandes à la Législature.

Résolu: Que le Secrétaire soit prié de transmettre copie de cet extrait des minutes à tous les départements de l'Administration de la Cité, avec instructions de faire rapport des suggestions que lesdits départements jugeront à propos de faire.

3.—Soumis le rapport de l'Inspecteur des bâtiments, M. Chaussé, en rapport avec la requête de M. John McKay et autres au sujet de la construction Howley, sur la rue Bishop récemment détruite par un incendie.

Résolu: D'informer l'échevin Ward et de le déposer aux archives.

Il est

Résolu: De prier l'Inspecteur des bâtiments de produire au Bureau les lettres et rapports concernant la construction de la maison portant le No. 280 rue McKay.

4.—Soumis une lettre de M. Jas. R. Nelson, vice-président de la compagnie Carrick, demandant au Bureau quelle décision il a prise au sujet de la vente de la propriété de la Cité, No. 250 rue Sainte Catherine Ouest.

Résolu: D'informer M. Nelson que lorsque le Bureau aura décidé de vendre ladite propriété, une annonce sera publiée dans les journaux à cette fin.

5.—Soumis un rapport du Chef du département des Incendies, informant le Bureau qu'il y a actuellement treize salles de vues animées, 7 théâtres et une salle de concert dont les propriétaires ont payé la taxe de \$500.00, les propriétaires de 25 autres salles de vues animées se refusant de payer la dite taxe, et soumet que pour l'établissement et le maintien d'une escouade de pompiers pour le service des théâtres et salles de vues animées, une somme de \$3,010.70 sera requise d'ici au 1er Janvier prochain.

Résolu: De faire rapport au Conseil recommandant qu'une somme de \$500 soit mise à la disposition du département des Incendies pour payer le salaire des pompiers faisant le service des théâtres et salles de vues animées qui ont payé la taxe réclamée, et ce, à partir du 15 de Décembre jusqu'au 31 Décembre inclusivement.

6.—Le Bureau prend communication d'un extrait des minutes du Conseil, assemblée du 5 décembre courant, question posée par l'échevin Marcell au sujet d'un incendie dans la Cour du Chemin de fer du Pacifique dans le quartier Notre Dame de Grâce, où la brigade du feu de Montréal aurait refusé de se rendre, déclarant que ce district ne faisait pas partie de son territoire, aussi au sujet de l'établissement de postes de pompiers et de boîtes d'alarmes dans ledit quartier.

Résolu: De prier MM. Tremblay, chef du département des Incendies, et Ferns, surintendant du télégraphe d'Alarmes de faire rapport.

7.—Le Surintendant de l'Éclairage fait rapport concernant le réajustement du contrat d'éclairage du quartier Notre Dame de Grâce et recommande que les 156 lampes (Nernst) actuellement en service, soient remplacées par 75 lampes à arc, dites 4 ampères Magnetite et 45 lampes incandescentes de 100 bougies "Tugsten" et placées aux endroits indiqués dans son dit rapport qui est approuvé.

Résolu: Que le Surintendant de l'éclairage soit autorisé à faire les changements mentionnés audit rapport et d'installer les lampes aux endroits y indiqués.

8.—Le rapport d'enquête sur les cas de typhoïde du 28 Novembre au 4 Décembre 1910 est présenté et déposé aux archives.

9.—Le rapport sur les cas de rougeole pour les mois d'octobre, novembre 1910 est présenté et déposé aux archives.

10.—L'Ingénieur sanitaire de la Cité demande permission d'opérer le virement d'une somme de \$94.50 pour payer les gages du gardien et du chauffeur au bain Lévesque jusqu'à la fin de l'année.

Résolu: De faire rapport au Conseil en conséquence.

11.—Le médecin officier de santé demande la permission d'opérer un virement d'une somme de \$8.40 à être prise sur l'item: Salaire des gardiens pour les bains d'été et de l'appliquer à l'item salaire du gardien de la maison de refuge.

Résolu: De faire rapport au Conseil en conséquence.

Board of Commissioners are requested to state whether they have any suggestions to make concerning certain amendments to the Charter to be inserted in the bill which is to be submitted to the Legislature.

Resolved:—That the Secretary be requested to transmit a copy of said extract of minutes to all the civic departments, with instructions to submit the suggestions they may deem advisable to make.

3.—Submitted a report from the Building Inspector, Mr. Chaussée, in connection with the petition from Mr. John McKay et al re Howley building, on Bishop St., recently destroyed by fire.

Resolved: To communicate said report to Ald. Ward and to file the same of record.

It was

Resolved: To request the Building Inspector to lay before the Board the letters and reports concerning the erection of the house bearing No. 280, McKay St.

4.—Submitted a letter from Mr. Jas. R. Nelson, vice-Pres. of the Carrick Co., asking the Board what decision they have come to in connection with the sale of the City property, No. 250 Ste-Catherine St., West.

Resolved: To inform Mr. Nelson that when the Board shall have decided to sell said property, an advertisement will be published in the newspapers to that effect.

5.—Submitted a report from the Chief of the Fire Dept., informing the Board that there are at the present time 13 moving picture halls, 7 theatres and 1 concert hall, the owners of which have paid the tax of \$500, the owners of 25 other moving picture halls refusing to pay said tax, and stating that for the establishment and maintenance of a squad of firemen to do duty at theatres and moving picture halls a sum of \$3,010.70 will be required from now until the 1st January next.

Resolved: To report to Council, recommending that a sum of \$500 be placed at the disposal of the Fire Dept. to pay the salary of the firemen on duty at theatres and moving picture halls which have paid the tax claimed, from the 15th to the 31st December, inclusive.

6.—The Board took communication of an extract from the minutes of the Council, meeting held on the 5th December inst., embodying a question put by Ald. Marcell in connection with a fire in the C. P. R. yard, in Notre Dame de Grâce Ward, where the Montreal Fire Brigade refused to go because this district did not form part of the territory of the City, and also in connection with the establishment of fire stations and the installation of fire alarm boxes in said Ward.

Resolved: That Messrs Tremblay, chief of the Fire Dept., and Ferns, Supt. of the Fire Alarm Dept., be requested to report on the matter.

7.—The Supt. of the Light Dept. submitted a report concerning the readjustment of the contract for the lighting of Notre Dame de Grâce Ward and recommended that the 156 Nernst lamps now in service be replaced by 754 ampere Magnetic arc lamps and 45 100 c. p. Tungsten incandescent lamps, to be installed at the places mentioned in his report, which was approved of.

Resolved: That the Supt. of the Light Dept. be authorized to make the changes mentioned in his report and to install the lamps at the places indicated therein

8.—The report on the investigation made in connection with cases of typhoid, from the 28th Nov. to the 4th Dec. 1910, was submitted and filed of record.

9.—The report on cases of measles for the months of Oct. and Nov. 1910, was submitted and filed of record.

10.—The City Sanitary Engineer asked that he be authorized to vary a sum of \$94.50 to pay the wages of the caretaker and stoker at Levesque bath until the end of the year.

Resolved: To report to Council accordingly.

11.—The Medical Health Officer asked that he be allowed to vary a sum of \$8.40 from item "Salary of caretakers for summer baths", and apply same to items "Salary of the caretaker of the house of refuge."

Resolved: To report to Council accordingly.

12.—Soumis le rapport de l'Avocat en Chef de la Cité, re protêt de J. P. Heil pour les rues macadamisées dans la Ville Emard, avisant le Bureau, vu qu'aucune action n'a été prise de ne pas répondre au protêt.

Résolu: En conséquence et d'informer l'Inspecteur de la Cité.

13. Le Surintendant du département de l'Inspection des aliments fait rapport que l'Inspecteur du lait, Laberge est absent du service, étant en quarantaine dans sa maison, vu un cas de diphtérie dans sa famille.

Déposé aux archives.

14.—Soumis une lettre du Président du Bureau des Evaluateurs au sujet du retard apporté dans la transmission du rapport d'évaluation de la propriété de M. Chs Tourville et de l'évaluation des propriétés, requise pour expropriation de la rue Notre Dame Ouest, de la rue Fulford à la rue Atwater.

Résolu: D'informer le Président des Evaluateurs que pour ce qui concerne l'évaluation de la rue Notre Dame Ouest, un rapport n'est plus maintenant requis vu l'opposition des propriétaires intéressés dans cette expropriation et que des ordres ont été donnés à l'Inspecteur de la Cité de ne pas préparer ce plan.

15.—Soumise une lettre de M. Bernadet, au sujet de certains articles parus dans "Le Canada" dans la colonne de la Tribune Libre, critiquant le département des Parcs.

Déposée aux archives.

16.—Soumis un rapport de l'Inspecteur de la Cité, au sujet de la fourniture d'asphalte par The Barber Asphalt Paving Co. 500 tonnes de "Bermudez", informant le Bureau que 150 tonnes seulement ont été livrées et que la Compagnie est anxieuse d'avoir l'ordre de livrer la balance.

Résolu: De prier l'Inspecteur de la Cité de produire le contrat intervenu entre la Cité et la Compagnie à ce sujet.

17.—Le Chef du département des Incendies fait rapport que quatre chevaux doivent être retirés du service, comme étant impropres, et demandant de lui indiquer de quelle manière il doit disposer de ces chevaux.

Résolu: De prier le Chef de s'entendre avec l'agent général des achats et des ventes, M. Stanton, à ce sujet ce dernier devant agir d'après les instructions du Bureau.

Adjournement.

L. N. SENECAI,  
Secrétaire.

\* \* \*

Compte rendu de l'assemblée du 7 Décembre 1910, p. m.

Son Honneur le Maire; tous les commissaires.

1.—Le Surintendant du télégraphe d'alarmes fait rapport du coût de l'installation temporaire temporaire du système d'alarmes dans les quartiers Longue Pointe, Rosemont, Ahuntsic, Bordeaux et Côte des Neiges, récemment annexés, soit \$1,350.00.

Résolu: De faire rapport au Conseil et recommandant de mettre à la disposition du département du télégraphe d'alarmes la somme ci-dessus.

2.—Le Surintendant du télégraphe d'alarmes fait rapport et transmet un estimé du coût de l'installation d'un système d'alarmes dans les quartiers Sain-Paul, Emard et Notre-Dame de Grâce, ledit système devant être permanent, soit \$5,170.25.

Résolu: De faire rapport au Conseil recommandant de voter un crédit de \$5,170.25 pour servir aux fins de l'établissement d'un système permanent d'avertisseurs électriques dans les quartiers Saint Paul, Emard et Notre Dame de Grâce.

3.—Le Surintendant du télégraphe d'alarmes fait rapport de l'intention de la compagnie Bell Téléphoen Co., d'enlever 9 poteaux de la rue Mont-Royal, entre Saint Denis et Saint-André, et que ladite compagnie serait disposée à les vendre au département du télégraphe d'alarmes moyennant \$5,00 chaque et recommandant, vu que si cette offre n'est pas acceptée, la ville sera obligée d'enlever ses fils de sur ces poteaux, d'acheter ces 9 poteaux, moyennant 45 dollars.

12—Submitted a report from the Chief City Attorney re protest from Mr. P. Heil in connection with the macadamized streets in view of the fact that no action has been taken.

Resolved: To concur in said report and to communicate the same to the City Surveyor.

13—The Supt. of the Food Inspection Dept. reported that Milk Inspector Laberge was absent from duty, being quarantined in his house, owing to a case diphteria in his family.

Filed of record.

14.—Submitted a letter from the Chairman of the Board of Assessors in connection with the delay in the transmission of the report on the valuation of the property of Mr. Chs. Tourville and on the valuation of the properties required for the expropriation of Notre Dame St. West, from Fulford St. to Atwater Ave.

Resolved: To inform the Chairman of the Board of Assessors that, as regards the valuation of the properties on Notre Dame St. West, a report is no longer required in view of the objections raised by the proprietors interested in said expropriation, and that orders have been given to the City Surveyor not to prepare any plan.

15.—Submitted a letter from Mr. Bernadet in connection with certain articles which appeared in "Le Canada", criticizing the Parks Dept.

Filed of record.

16.—Submitted a report from the City Surveyor in connection with the supply of asphalt by the Barber Asphalt Paving Co. (500 tons of Bermudez), informing the Board that 150 tons only have been delivered and that the Company is anxious to have an order for the delivery of the balance.

Resolved: To request the City Surveyor to lay before the Board the contract entered into between the City and the Company in this connection.

17.—The Chief of the Fire Dept. reported that 4 horses had become unfit for service and asked for instructions as to how he was to dispose of such horses.

Resolved: To request the Chief to confer with the General Purchasing and Sales Agent, Mr. Stanton, in this connection, the latter to act according to the instructions of the Board.

Adjourned.

L. N. SENECAI,  
Secretary.

\* \* \*

December 7th, 1910. (Afternoon sitting).

Present: H. W. the Mayor and all the Commissioners.

1.—The Supt. of the Fire Alarm Dept. reported that the temporary installation of an alarm system in Longue Pointe, Rosemont, Ahuntsic, Bordeaux and Côte des Neiges wards, recently annexed, would cost \$1,350.

Resolved: To report to Council, recommending that the above sum be placed at the disposal of the Fire Alarm Dept.

2.—The Supt. of the Fire Alarm Dept. reported and transmitted an estimate of the cost of installing an alarm system in St. Paul, Emard, and Notre Dame de Grâce Wards, said system to be permanent and to cost \$5,170.25.

Resolved: To report to Council, recommending that an appropriation of \$5,170.25 be voted for the establishment of a permanent electric alarm system in St-Paul, Emard and N. D. de Grâce Wards.

3.—The Supt. of the Fire Dept. reported that the Bell Telephone Co. intended to remove 9 poles from Mount Royal Ave., between St. Denis and St. André Sts. and that the said Company was prepared to sell the same to the Fire Alarm dept. at the rate of \$5 each and recommended that the said 9 poles be purchased at the price of 45, inasmuch as, in the event of such offer not being accepted, the City will have to remove its wires from said poles.

Résolu: En conséquence; la somme requise à être prise à même les fonds d'administration du département du télégraphe d'alarme.

4.—L'Inspecteur des bâtiments est appelé devant le Bureau au sujet de l'établissement de la patinoire Forum. Maître Lavallée, un des Avocats de la Cité, est aussi présent à l'assemblée, et après explications de l'Inspecteur et sur l'avis de Maître Lavallée, il est

Résolu: D'autoriser le département en Loi à prendre les procédures légales nécessaires pour forcer les propriétaires du Forum à se conformer aux règlements de la Cité et à se borner à faire servir ledit établissement exclusivement aux fins pour lesquelles le permis de construction a été accordé, sans reconnaître toutefois la validité de tel permis.

5.—Le Bureau prend de nouveau en considération la question du paiement de la licence de \$500 sur les établissements de vues animées, vu le rapport du surintendant du département des Licences qu'un grand nombre de ces établissements n'ont pas encore payé, il est

Résolu: De donner instructions au Surintendant du département des Licences de faire prendre des procédures en Cour du Recorder immédiatement contre ceux qui n'ont pas encore payé.

Il est

6.—Résolu: De prier l'Inspecteur des Bouilloires de faire rapport et d'informer le Bureau, des raisons pour lesquelles l'ascenseur de la caserne No. 5, rue Berthelet ne fonctionne pas encore et quelles mesures ont été prises pour le faire fonctionner.

7.—L'Honorable Juge Sicotte, présent devant le Bureau, expose un projet pour l'établissement d'une bibliothèque publique, et est prié de préparer un projet écrit qu'il soumettra au Bureau des Commissaires.

Adjournement.

L. N. SENECAI,

Secrétaire.

## BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Compte-rendu de l'Assemblée de la Commission spéciale nommée par le Conseil Municipal à sa séance du 21 novembre 1910 pour rencontrer le Premier Ministre de la Province de Québec, afin d'avoir le premier Mai prochain dans l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, un local convenable pour l'installation de la Bibliothèque Municipale, tenue le 1er décembre 1910 en la Chambre de la dite Commission à l'Hôtel-de-Ville à 10.30 a.m. Sont présents: MM. les Echevins L. A. Lapointe, Larivière, Bastien, Brodeur, Turcot, Dandurand.

Il est proposé par l'échevin L. A. Lapointe, appuyé par l'échevin Bastien que l'échevin Larivière soit élu président de la Commission.

Adopté.

L'échevin Larivière explique le but de l'Assemblée qui est de décider l'action à prendre pour suivre les instructions données à la Commission par le Conseil Municipal. Des plaintes nombreuses ayant été faites par le public qui fréquente la Bibliothèque, au sujet de l'insuffisance et du mauvais aménagement de la Bibliothèque Municipale au Monument National, l'échevin Larivière a cru devoir demander au Conseil Municipal la formation de la Commission spéciale pour rencontrer l'Honorable Premier Ministre de la Province de Québec et lui demander de bien vouloir consentir à donner à la Cité de Montréal pour l'installation de sa Bibliothèque Municipale un local convenable dans la bâtisse des Hautes Etudes Commerciales. L'échevin Larivière fait remarquer que la Cité n'a pas l'intention de demander cette faveur à titre purement gratuit et il ne doute pas que si le Premier Ministre consent à considérer favorablement la requête du Conseil Municipal il ne soit possible de conclure un arrangement avantageux pour les deux parties contractantes. L'échevin Larivière demande ensuite au bibliothécaire municipal, M. F. Villeneuve, qui assiste à l'assemblée de bien vouloir faire à la Commission rapport sur le local actuellement occupé par la Bibliothèque Municipale au Monument National.

Resolved: Accordingly, the sum required to be charged against the funds voted for the administration of the Fire Alarm Dept.

4.—The Building Inspector was called before the Board in connection with the establishment of the Forum skating-rink. Mr. Lavallée, one of the City Attorneys, was also present at the meeting, and after having heard the explanations given by the Inspector and on the advice of Mr. Lavallée, it was

Resolved: To authorise the Law Dept. to take such legal proceedings as may be necessary to compel the owners of the Forum to comply with the City by-laws and to use the said establishment exclusively for the purposes for which the building permit was granted, without, nevertheless, recognizing the validity of such permit.

5.—The Board further considered the question of the payment of the license of \$500 on moving picture halls, and, inasmuch as the Supt. of the License Dept. has reported that a large number of these establishments have not yet paid such license, it was

Resolved: To instruct the Supt. of the License Dept. to have proceedings at once in the Recorder's Court, against those who have not yet paid said license.

6.—It was

Resolved: To instruct the Boiler Inspector to report to the Board as to the reasons for which the elevator in No. 5 station, Berthelet St., is not yet running and as to the measures which have been taken to put it in operation.

7.—Hon. Justice Sicotte, who was present at the meeting, made certain suggestions concerning the establishment of a public library.

Mr. Sicotte was requested to submit his suggestions in writing to the Board.

Adjourned.

L. N. SENECAI,

Secretary

## CIVIC LIBRARY

Report of a meeting of the special Committee appointed by the City Council at its meeting held the 21st November 1910 to interview the Prime Minister of the Province of Quebec in order to secure suitable rooms for the Civic Library, held the 1st December 1910, in the Committee room, at the City Hall, à 10.30 a.m.

Present: Ald. L. A. Lapointe, Larivière, Bastien, Brodeur, Turcot, Dandurand.

Moved by Ald. L. A. Lapointe, seconded by Ald. Bastien, that Ald. Larivière be appointed chairman of the Committee.

Carried.

Ald. Larivière then explained the object of the meeting which was to decide upon the action to be taken by the City Council. Numerous complaints having been made by the citizens who visit the Library anent the insufficiency and the inadequate furniture of the Civic Library at the "Monument National", Ald. Larivière had deemed it advisable to appoint a special Committee to interview the Prime Minister of the Province of Quebec and ask him if he would be willing to give the City of Montreal, for its Civic Library, suitable rooms in the building devoted to higher commercial studies.

Ald. Larivière pointed out that it was not the City's intention to ask for said favor merely as a gratuity, and there is no doubt that if the Prime Minister favorably considers the City Council's request, it will be possible to enter into an agreement which will be advantageous to both parties. Ald. Larivière then requested the Librarian, Mr. F. Villeneuve, who was present at the meeting, to report on the room presently occupied by the Civic Library in the "Monument National."

Monsieur F. Villeneuve déclare que la salle occupée par la Bibliothèque Municipale, au Monument National, est absolument insuffisante pour répondre aux besoins du public qui fréquente la Bibliothèque. La Bibliothèque est installée dans une seule salle d'environ cinquante pieds par vingt-huit, elle n'est pas ventilée du tout; l'éclairage y est très défectueux et souvent à une heure de l'après-midi, on y est obligé d'éclairer à la lumière électrique. En été les bruits de la rue, des tramways, la poussière, les odeurs du marché St-Laurent; en hiver, les cours de piano, les soirées politiques, dramatiques et musicales, les cours publics, etc., en font un endroit si bruyant que les lecteurs ne peuvent étudier paisiblement. Le soir, la circulation sur la rue St-Laurent est très difficile d'accès et beaucoup de lecteurs se plaignent de la promiscuité qu'ils sont obligés de subir pour arriver à la Salle du Monument National. De plus, la salle est certainement trop petite pour organiser un bon système de surveillance pour empêcher les vols de livres, de revues. Le public se plaint aussi du manque de vestiaire et de salle de toilette. Monsieur Villeneuve n'hésite pas à dire que tout changement de local servirait à la fois les intérêts de la Cité et du public lecteur. Quant à la situation de la bâtisse des Hautes Etudes, Monsieur Villeneuve déclare que le site est très beau et de beaucoup préférable à la rue St-Laurent, mais il préfère laisser à la Commission toute initiative au sujet des arrangements à faire pour l'installation de la Bibliothèque Municipale à l'Ecole des Hautes Etudes.

Il est proposé par l'échevin L. A. Lapointe, secondé par l'échevin Bastien que, vu le rapport du Bibliothécaire, M. Villeneuve, la Commission demande à l'Honorable Premier Ministre de la Province de Québec une entrevue afin d'obtenir de lui pour le 1er de Mai prochain, dans l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales un local convenable pour l'installation de la Bibliothèque Municipale jusqu'à ce que la Cité de Montréal ait construit un édifice spécial pour la Bibliothèque Municipale.

Adopté.

Il est proposé par l'échevin Brodeur, secondé par l'échevin L. A. Lapointe que, vu le rapport de M. Villeneuve, Bibliothécaire, rapport soit fait au Conseil Municipal recommandant aux Commissaires de la Cité de mettre de côté, à même le fonds d'emprunt de 1911, l'argent nécessaire pour la construction d'un édifice spécial pour la Bibliothèque Municipale et digne de la Métropole commerciale du Canada.

Adopté unanimement.

Le Secrétaire reçoit instruction de solliciter au nom de la Commission une entrevue du Premier Ministre de la Province de Québec et de s'informer quand celui-ci pourra la rencontrer.

Il est proposé par l'échevin Turcot, secondé par l'échevin Brodeur que cette Commission s'ajourne.

Adopté.

JULES CREPEAU,

*Asst. Greffier de la Cité.*

### COMMISSION SPECIALE CHARGÉE DE PRÉPARER LES BASES D'UN ARRANGEMENT ENTRE LA CITE ET LA COMPAGNIE DES TRAMWAYS DE MONTREAL

Compte rendu de l'assemblée du 30 novembre.

Sont présents: MM. les échevins L.-A. Lapointe, Larivière, Drummond, Emard, Prud'homme, Monahan, Garceau, Gauvin, Boyd, Bastien et Tétreau.

M. l'échevin Ward assiste aussi à l'assemblée.

Il est unanimement

Résolu: De nommer M. l'échevin L.-A. Lapointe, président de cette Commission.

Est alors soumise et lue la résolution adoptée par le Conseil le 28 novembre 1910, nommant cette Commission avec instruction de faire rapport d'ici à 15 jours.

Mr. F. Villeneuve stated that the hall occupied by the Civic Library, at the "Monument National" was absolutely insufficient to meet the requirements of the persons visiting the said library. The Library is located in a single room, occupies a space of fifty by twenty-eight feet, and is not ventilated at all; the lighting is very defective and very often, at one o'clock, in the afternoon, they are compelled to use the electric light. In summer, the noise caused by the street, the cars, the dust, the smell from St-Lawrence Market; in winter, the piano teaching, political, dramatic and musical meetings, public lectures, etc., render the place so boisterous that the readers cannot study peacefully. At night, traffic on St-Lawrence street is very difficult and many of the visitors complain of the promiscuousness they are subjected to before reaching the hall of the "Monument National".

Furthermore, the hall is altogether too small for the organization of a good system to watch over and prevent the stealing of books, magazines. The public also complain of the lack of dressing-rooms and lavatories. Mr. Villeneuve did not hesitate in stating that any change of location would served both the interests of the City and of those who visit the Library. As to the site occupied by the "Hautes Etudes" building, Mr. Villeneuve stated that the same is very fine and far more suitable than St-Lawrence street, but he left with the Committee to make such arrangements as they may deem advisable with regard to the installation of the Civic Library in the "Ecole des Hautes Etudes".

Ald. L. A. Lapointe moved, seconded by Ald. Bastien, that in view of the report made by the librarian, Mr. Villeneuve, that the Committee apply to the Honorable Prime Minister of the Province of Quebec for an interview so as to obtain from him for the 1st May next in the "Ecole des Hautes Etudes" suitable rooms for the Civic Library until the City of Montreal has erected a special building for the Civic Library.

Carried.

Moved by Ald. Brodeur, seconded by Ald. L. A. Lapointe, that, in view of the report made by Mr. Villeneuve, librarian, a report be made to Council recommending that the City Commissioners be requested to put aside, from the loan fund for 1911, the required amount to construct a special building for the Civic Library worthy of the Commercial Metropolis of Canada.

Carried unanimously.

The secretary was instructed to apply on behalf of the Committee, for an interview with the Prime Minister of the Province of Quebec and to inquire when he will be ready to meet them.

Moved by Ald. Turcot, seconded by Ald. Brodeur, that this Committee do now adjourn.

Carried.

JULES CREPEAU,

*Asst. City Clerk.*

### SPECIAL COMMITTEE APPOINTED TO DRAFT THE BASIS OF AN ARRANGEMENT BETWEEN THE CITY AND THE MONTREAL STREET RAILWAY COMPANY

Report of meeting held the 30th November.

Present: Ald. L. A. Lapointe, Larivière, Drummond, Emard, Prud'homme, Monahan, Garceau, Gauvin, Boyd, Bastien and Tétreau.

Ald. Ward also attended the meeting.

It was, unanimously,

Resolved: That Ald. L. A. Lapointe be appointed chairman of this Committee.

The resolution adopted by the Council on the 28th of November 1910, appointing this Committee, with instructions to report within 15 days from this date was read.

La Commission décide alors de préparer un mémoire de toutes les demandes qui devraient être faites à la Compagnie des Tramways.

Vu l'annexion à la Cité de plusieurs municipalités qui n'ont pas de service de tramways;

Vu l'augmentation considérable de la population et vu l'encombrement qui existe à cause de l'insuffisance du service de tramways, surtout dans le centre de la ville;

Vu que par conséquent le service public exige que l'on établisse sans plus tarder de nouvelles lignes de tramways;

La Commission décide d'inclure dans le mémoire qui sera soumis à la Compagnie l'établissement des lignes suivantes:

Echevin Prud'homme.

1.—Prolongement de la ligne de la Côte des Neiges, dans le quartier Mont-Royal, de l'Avenue Westmount au chemin de la Côte Ste-Catherine.

Echevin Emard.

2.—Etablissement d'une double voie, de la ligne à partir du port du Canal Lachine, dans le quartier St-Paul, le long de la rue St-Patrice en gagnant l'ouest jusqu'à la rue Davidson et le long de la rue Davidson en gagnant le sud jusqu'à la rue Allard.

Echevin Monahan.

3.—Etablissement d'une double voie de la rue Wellington en gagnant la rue Butler, le long de la rue Butler jusqu'au pont de la rue Atwater, traversant le pont de l'avenue Atwater et le long de l'avenue Atwater jusqu'à la rue Sherbrooke et le long de la rue Sherbrooke en gagnant l'ouest pour rejoindre les lignes de Westmount.

Echevin Bastien.

4.—Continuation de la ligne de la rue St-Denis jusqu'au chemin public dans le quartier Ahuntsic.

5.—Continuation de la ligne de l'avenue du Parc jusqu'au chemin public dans le quartier Ahuntsic.

6.—Continuation de la ligne de la rue St-Laurent jusqu'à Youville.

Echevin Larivière.

7.—Continuation de la ligne de la rue Notre-Dame jusqu'aux limites Est du quartier Longue-Pointe.

8.—Etablissement d'une ligne sur la rue Guybourg, de la rue Notre-Dame aux limites nord du quartier Longue-Pointe.

Echevin Garceau.

9.—Continuation de la ligne de la rue Davidson de la rue Ontario à la rue Notre-Dame.

Echevin Boyd.

10.—Compléter la double voie de la rue St-Antoine et donner un service convenable sur cette rue.

Echevin Drummond.

11.—Continuation de la ligne de la rue Iberville de la rue Masson au Boulevard Rosemont et de là à la Montée St-Michel, et continuation de la voie sur le Boulevard Rosemont entre la rue Iberville et l'avenue Papineau.

Echevin Tétreau.

12.—Donner de nouveau sur la rue Bélanger le service qui a été discontinué récemment.

13.—Donner aux citoyens de cette partie du quartier St-Denis connue sous le nom de Youville, le même service qu'aux autres parties de la ville.

Echevin Garceau.

14.—Continuer la ligne de l'avenue Hôtel de Ville qui s'étend jusqu'à la rue Marie-Anne, de la rue Marie-Anne à la rue Parthenais, le long de la rue Amity jusqu'à la rue Iberville, le long de la rue Iberville jusqu'à la rue Forsyth, le long de la rue Forsyth jusqu'à la rue Moreau.

Echevin Bastien.

15.—Etablissement d'une ligne rue St-Urbain, de la rue Craig jusqu'à la voie de la compagnie de chemin de fer du Pacifique Canadien.

16.—Continuation de la ligne de la rue Rachel jusqu'à l'Avenue du Parc.

17.—Continuation de la ligne de l'Avenue de l'Hôtel de Ville jusqu'à la rue Laurier.

18.—Continuation de la ligne de l'Avenue Duluth jusqu'à l'Avenue du Parc.

The Committee then decided to prepare a memorandum of all the requests to be made to the Street Ry Co.

Owing to the annexation to the City of several municipalities which are not yet provided with the street car service;

In view of the considerable growth of the population and of the obstruction caused by the insufficiency of the car service, especially in the centre of the City;

Seeing therefore that the public service requires the establishment, without further delay, of new car lines,

The Committee decided to include in the memorandum to be submitted, the establishment of the following lines:

Ald. Prud'homme.

1.—Extension of the Côte des Neiges line, in Mount Royal ward, from Westmount Ave. to Ste. Catherine Road.

Ald. Emard.

2.—Establishment of a double track from the line at the Lachine Canal bridge, in St. Paul Ward, along St. Patrick St. westwards to Davidson stand along Davidson St., southwards to Allard St.

Ald. Monahan.

3.—Establishment of a double track from Wellington St. towards Butler St., along Butler St., to the Atwater Ave. bridge, crossing the Atwater Ave. bridge, and along Atwater Ave. to Sherbrooke St., and along Sherbrooke St. westwards, to join the Westmount lines.

Ald. Bastien.

4.—Continuation of the St. Denis St. line to the public road in Ahuntsic Ward.

5.—Continuation of the Park Ave. line to the public road in Ahuntsic Ward.

6.—Continuation of the St. Lawrence St. line to Youville.

Ald. Larivière.

7.—Continuation of the Notre Dame St. line to the Eastern limits of Longue Pointe Ward.

8.—Establishment of a line on Guybourg St., from Notre Dame St. to the Northern limits of Longue Pointe Ward.

9.—Continuation of the Davidson St. line, from Ontario St. to Notre Dame St.

Ald. Boyd.

10.—Complete the double track on St. Antoine St. and give a proper service on such street and on Guy St.

Ald. Drummond.

11.—Continuation of the track on Iberville St., from Masson St. to Rosemont Boulevard and thence to the "Montée St. Michel", and continuation of the track on Rosemont Boulevard, between Iberville street and Papineau avenue.

Ald. Tétreau.

12.—Resume on Bélanger St. the service which has been recently discontinued.

13.—Give to the citizens of that part of St-Denis Ward known as Youville, the same service as in the other parts of the City.

Ald. Garceau.

14.—Continuation of the City Hall Ave. line, which extends to Mary Ann St., from Mary Ann St. to Parthenais St., along Amity and Iberville Sts. to Forsyth St., along Forsyth St. to the Eastern limits of the City.

Ald. Bastien.

15.—Establishment of a line on St. Urbain St., from Craig St. to the C. P. R. track.

16.—Continuation of the Rachel St. line to Park Ave.

17.—Continuation of the City Hall Avenue line to Laurier Avenue.

18.—Continuation of the Duluth Avenue line to Park Avenue.

Afin de faire cesser l'encombrement qui existe à certaines heures au coin des rues McGill et St-Jacques, la Commission décide, à la demande de M. l'échevin Boyd, d'inclure dans son mémoire, les suggestions suivantes:

Que les chars de la rue Windsor et St-Laurent qui se dirigent vers l'Ouest, arrêtent du côté Ouest de la rue McGill, en face du square Victoria, que les chars de la Côte du Beaver Hall arrêtent du côté Ouest du square Victoria immédiatement après avoir tourné pour monter la Côte du Beaver Hall; que les chars de la rue Notre-Dame arrêtent comme actuellement du côté Est de la rue McGill sur la rue St-Jacques; que les chars des rues Wellington et Centre qui se dirigent vers l'Ouest tournent la rue McGill et s'arrêtent en face de la bâtisse de la Banque de Toronto.

Des affiches devant être placées à ces endroits pour indiquer les différents points d'arrêts.

La Commission décide aussi de demander à la Compagnie:

(a) Si c'est son intention de se prévaloir de la charte qu'elle a obtenue à la dernière session de la Législature et construire des voies souterraines afin de mettre fin à l'encombrement qui existe dans le centre de la ville.

(b) S'il serait possible d'établir un service rapide de la rue Windsor le long de la rue St-Jacques jusqu'à la rue Atwater, avec un seul arrêt à la rue Guy, les tramways rapides tourneraient l'avenue Atwater et il n'y aurait qu'un seul arrêt à la rue Dorchester avant d'atteindre la rue Ste-Catherine. A partir de l'avenue Atwater sur la rue Ste-Catherine, ces tramways reprendraient leur service ordinaire.

(c) De mettre plus de chars sur les différentes lignes et de donner sur toutes les lignes un service d'au moins 2½ minutes.

Le secrétaire reçoit instruction decrire à tous les membres du Conseil qui ne sont pas présents à cette assemblée, pour leur demander s'ils ont des suggestions à faire pour l'établissement de nouvelles lignes, etc.

Résolu: De demander aux avocats de la Cité de mettre devant la Commission une liste de tous les litiges qui existent actuellement entre la Cité et la Cie des Tramways.

Résolu: De demander au Trésorier de la Cité de mettre devant la Commission un état des montants dus à la Cité par la Compagnie des Tramways.

Il est aussi,

Résolu: De demander au Bureau des Commissaires s'il a quelques suggestions à faire à cette Commission pour l'amélioration du service des tramways dans la Cité.

Le secrétaire reçoit aussi instruction d'écrire aux autorités de la Compagnie des Tramways pour l'informer que cette Commission désire les rencontrer mercredi soir, à 8 heures et de les prier en même temps de bien vouloir mettre par écrit toutes les demandes et toutes les suggestions qu'ils ont à soumettre pour l'amélioration du service et pour mettre fin aux différends qui existent entre ladite Cie et la Cité.

La Commission s'ajourne alors à vendredi, le 2 décembre, à 8 heures p.m.

JULES CREPEAU,  
Asst. Greffier de la Cité.

### COMMISSION SPECIALE re SERVICE DE SECOURS A DOMICILE

Compte-rendu de l'Assemblée du 1er décembre.  
(8 heures p.m.)

Sont présents: MM. les échevins Tétreau, L. A. Lapointe, Garceau, Ward, Létourneau et Mayrand.

Sont aussi présents: MM. les Drs. A. A. R. de Cotret, J. E. Laberge, L. P. de Grandpré, J. A. Ranger, E. Lavigne et K. Malouf.

Sur la proposition de l'échevin L. A. Lapointe, il est

Résolu: Que M. l'échevin Tétreau soit nommé président.

In order to put a stop to the congestion existing at certain hours, at the corner of McGill and St-James streets, the Committee decided, at the request of Ald. Boyd, to include in its memorandum the following suggestions:

That the cars on Windsor and St. Lawrence Sts route going westwards, stop on the west side of McGill street, opposite Victoria Square. That the Beaver Hall Hill cars stop on the west side of Victoria square, immediately after having turned to ascend the Beaver Hall Hill; that the cars on Notre Dame street route stop on the east side of McGill street on St. James street, as they do now; that the cars on Wellington and Centre St. route going westwards, turn McGill street, and stop opposite the Bank of Toronto building.

Posters to be put up at these places, indicating the different stopping points.

The Committee also decided to further ask the Company: (a) If it intends to avail itself of the charter it obtained at the last session of the Legislature and construct underground lines, in order to remedy the congestion which exists in the centre of the City. (b) if it would be possible to establish a rapid service on Windsor St. route, along St. James St. to Atwater Ave., with one stoppage only at Guy St., the rapid cars would turn Atwater Ave and there would be but one stoppage at Dorchester St. before reaching St. Catherine St. at Atwater Ave, on St. Catherine St., these cars would resume their ordinary service. (c). to place more cars on the different lines and to give on all lines a service of not less than 2 1-2 minutes.

The secretary was also instructed to write to all the members of the Council who are not present at this meeting, and ask them if they have any suggestions to make for the establishment of new routes, etc.

Resolved: That the City attorneys be requested to submit before this Committee a list of all the cases now pending between the City and the Street Ry Co.

Resolved: That the City Treasurer be instructed to submit before the Committee a statement of amounts due to the City by the Street Ry Co.

It was then

Resolved: To ask the Board of Commissioners if they have any suggestions to make to this Committee for the improvement of the street car service in the City.

The secretary was also instructed to write to the authorities of the Street Ry, Co., and inform them that this Committee desire to meet them Wednesday evening, at 8 o'clock and ask them, at the same time, to draw in writing all the requests and suggestions they may have to submit for the improvement of the service and to put an end to the disputes existing between the said Company and the City.

The Committee then adjourned until Friday, the 2nd December, at 8 o'clock p.m.

JULES CREPEAU,  
Asst. City Clerk

### SPECIAL COMMITTEE re OUTDOOR RELIEF SERVICE

Report of Meeting held the 1st December, 1910.  
(8 o'clock p.m.)

Present: Ald. Tétreau, L. A. Lapointe, Garceau, Ward, Létourneau and Mayrand.

There were also present: Drs. A. A. R. de Cotret, J. E. Laberge, L. P. de Grandpré, J. A. Ranger, E. Lavigne and K. Malouf.

On motion of Ald. L. A. Lapointe, it was

Resolved: That Ald. Tétreau be appointed chairman.

En conséquence, M. l'échevin Tétreau prend le fauteuil.

1.—La Commission prend en considération la question de l'établissement d'un service médical à domicile pour les femmes enceintes indigentes, ce service comportant la création d'un ou de plusieurs dispensaires où ces dernières recevraient les soins médicaux que requiert leur état.

Le Dr De Cotret, chirurgien en chef de la Miséricorde, et les autres médecins assistant à l'assemblée sont entendus à ce sujet.

Le Dr de Cotret, après avoir démontré la nécessité d'établissements de ce genre dans notre ville, comme la chose existe déjà dans plusieurs villes de l'Europe et des Etats Unis, déclare que la mortalité infantile serait, par ce fait, diminuée dans une proportion considérable.

M. l'échevin Lapointe suggère que ces dispensaires soient installés dans des institutions déjà existantes.

Après discussion, il est

Résolu: De recommander au Conseil que le Bureau des Commissaires soit priés d'augmenter, dans la proportion qu'il jugera raisonnable, l'allocation annuelle faite aux maternités catholique et protestante, et d'exiger de ces deux institutions qu'elles établissent chacune un dispensaire et un service médical à domicile pour les femmes enceintes indigentes.

Il est aussi

Résolu: D'informer le Bureau des Commissaires que M. le Dr. de Cotret et les autres médecins ci-dessus nommés se déclarent disposés à lui donner tous les renseignements dont il pourrait avoir besoin, sur l'établissement et le fonctionnement de ce service.

Par suite de certaines remarques faites, au cours de la discussion, par les membres de la Commission et les médecins présents, la question de l'établissement d'un refuge municipal étant soulevée, la Commission étudie aussi cette importante question.

A la demande de la Commission, M. le Dr Laberge, officier médical en chef du département des maladies contagieuses, fait un exposé des dangers résultant de l'existence des nombreux refuges établis dans la ville, par suite de l'état de malpropreté et du défaut de ventilation de la plupart de ces établissements privés. Il suggère que ces refuges soient fermés et déclare que l'établissement d'un refuge municipal aurait pour effet d'enrayer, dans une large mesure, la propagation des maladies contagieuses.

Il est alors

Résolu: De recommander au Conseil que, vu qu'il serait opportun d'établir un ou plusieurs refuges municipaux, le Bureau des Commissaires soit prié de faire voter le crédit requis à cette fin.

Il est aussi, sur la proposition de M. l'échevin Lapointe, Résolu: De recommander au Conseil que le Bureau des Commissaires soit prié de s'enquérir de la procédure à suivre pour obtenir pour la Cité le pouvoir de prélever, comme la chose se pratique en Europe, certain pourcentage sur les recettes des théâtres et autres places d'amusement; ce pourcentage devant être affecté à l'établissement et à l'entretien de maisons de refuge ou autres oeuvres de charité publique; ledit Bureau des Commissaires devant soumettre au Conseil un rapport à ce sujet et au sujet des deux autres questions ci-dessus mentionnées.

Ajournement.

J. E. GAUTHIER,  
*Secrétaire.*

### COMMISSION SPECIALE re REGLEMENT DES DIFFICOLTES ENTRE LA CITE ET LA COMPAGNIE DES TRAMWAYS

Compte rendu de l'assemblée du 2 Décembre 1910.

Sont présents: MM. les échevins L. A. Lapointe, président; Prud'homme, Bastien, Emard, Larivière, Drummond, Tétreau, Garceau et Boyd.

Ald. Tétreau, accordingly, took the chair.

1.—The Committee then considered the question of establishing a medical house service for indigent pregnant women, including the creation of one or more dispensaries where the latter could obtain the medical services required in their condition.

Dr. De Cotret, chief surgeon of the "Miséricorde" (maternity hospital), and other physicians attending the meeting were heard on this matter.

Dr. De Cotret, after having shown the necessity of such institutions in our City, as they already exist in several cities in Europe and in the United States, declared that infantile mortality would thereby diminished to a great extent.

Ald. Lapointe suggested that these dispensaries be installed in the institutions already existing.

After discussion, it was

Resolved: To recommend to Council that the Board of Commissioners be instructed to increase, to such an extent as they may deem advisable, the annual grant made to Catholic and Protestant lying-in institutions, and to require from these institutions the establishment of a dispensary and a medical house service for indigent pregnant women

It was also

Resolved: That the Board of Commissioners be informed that Dr De Cotret and the above mentioned physicians are ready to give all the information needed on the establishment and operation of this service.

Owing to certain remarks made in the course of the discussion, by the members of the Committee and the physicians, the question of the establishment of a municipal house of refuge being raised, the Committee also considered that important question.

At the Committee's request, Dr Laberge, chief medical officer of the contagious disease department, called attention to the danger resulting from the existence of numerous refuges in the City, on account of the incleanliness, the defective ventilation of most of these private institutions. He suggested that these refuges be closed and stated that the establishment of a civic house of refuge would prevent, in a large measure, the spreading of contagious diseases.

It was then

Resolved: In view of the fact that the establishment of one or more civic house of refuge would be advisable, that the Board of Commissioners be instructed to vote the necessary appropriation to that effect.

It was also, on motion of Ald. Lapointe, Resolved: To recommend to Council that the Board of Commissioners be requested to inquire into the measures to be taken in order to obtain for the City the power to levy, as is practised in Europe, a certain percentage on theatre receipts and other places of amusement, the same to be applied to the establishment and maintenance of houses of refuge or other public charities; the said Board of Commissioners to submit to Council a report in this connection and also in connection with the two above questions.

Adjourned.

J. E. GAUTHIER,  
*Secretary.*

### SPECIAL COMMITTEE re SETTLEMENT OF DIFFERENCES BETWEEN THE CITY AND THE STREET RY. CO.

Report of Meeting held the 2nd, of December, 1910.

Present: Ald. L. A. Lapointe, chairman; Prud'homme, Bastien, Emard, Larivière, Drummond, Tétreau, Garceau and Boyd.

Assistent aussi à l'assemblée: MM. les échevins Judge, Carter, Ward, Leclaire, Brodeur, N. Lapointe, Dandurand et Dubeau.

Les documents suivants sont soumis et lus:

(a). Lettre de M. l'échevin Marciel demandant que toutes les parties de la ville, y compris les quartiers nouvellement annexés, aient le même service de tramways que le centre de la ville en ce qui regarde le tarif et les correspondances.

Que tous les chars du quartier Notre-Dame de Grâce se rendent directement au centre de la ville ainsi que l'exige le contrat, entre la ci-devant municipalité de Notre-Dame de Grâce et la compagnie des tramways.

Que la ligne de l'Avenue Royale, à Notre-Dame de Grâce, que la Compagnie devait construire et exploiter pour le 1er août dernier, soit construite sans délai.

Que les deux lignes supplémentaires parallèles à la ligne de la rue Sherbrooke, prévues par la loi de l'annexion de Notre-Dame de Grâce, section 15, soit construite dès le printemps prochain.

(b) Lettre de M. l'échevin Mayrand, demandant la continuation de la voie rue Iberville depuis la rue Masson jusqu'au boulevard Rosemont et de là jusqu'à la montée St-Michel et la continuation de la voie sur le boulevard Rosemont entre les rues Iberville et Papineau.

(c). Lettre de M. l'échevin Létourneau demandant la création d'un service de deux minutes sur la rue Notre-Dame où la circulation est très mauvaise. Remettre le service de la rue St-Jacques à 3 minutes, comme il était autrefois, au lieu de cinq.

(d). Lettre de M. l'échevin Deguire, demandant que la ligne de la rue Van Horne soit continuée jusqu'au chemin de la Côte des Neiges et de raccorder cette ligne avec la ligne de la Côte des Neiges.

(e). Lettre de la Succession S. Robertson, propriétaire du patinoir Coliseum, demandant que la Compagnie des Tramways donne un meilleur service rue Ontario et rue DeLorimier.

M. l'échevin Judge demande qu'une ligne soit établie sur l'Avenue Atwater de la rue Notre-Dame, traversant le Canal Lachine, longeant la rue St-Patrice vers l'ouest et rejoignant la rue Church par la rue Archibald et ensuite par la rue Lévis jusqu'à la rue Frontenac et revenant à la rue Church par la rue Eadie.

M. l'échevin Lussier demande de continuer la ligne de l'Avenue du Parc jusqu'au quartier Bordeaux, en passant par l'Avenue du Bois de Boulogne.

M. l'échevin Boyd suggère qu'une ligne soit établie rue St-Jacques entre la Côte St-Lambert et la rue Notre-Dame.

M. l'échevin Bastien demande qu'une ligne soit établie rue Cadieux, de la rue Craig à l'Avenue Laurier et sur la rue de Gaspé, de l'Avenue Laurier à la voie de la Cie. de chemin de fer Pacifique Canadien et de ladite voie sur l'Avenue du Dépôt de la rue de Gaspé à la rue St-Laurent. De relier la ligne de l'Avenue du Parc à la ligne de la rue Chambord en passant par l'Avenue Laurier.

M. l'échevin Leclaire demande qu'une ligne soit établie sur la rue Cadieux, afin de relier les lignes des rues Duluth et Rachel.

Il est alors

Résolu: D'inclure toutes ces demandes dans le mémoire qui doit être soumis à la Compagnie.

Soumis un état préparé par le Trésorier de la Cité, démontrant que les sommes dues à la Cité par la Compagnie des Tramways s'élèvent à \$74,644.39.

Soumis aussi une liste des litiges pendants entre la Cité et la Cie. des Tramways.

Déposés sur le bureau.

M. l'échevin Larivière attire l'attention de la Commission sur une des causes des accidents de tramways. Il déclare que la Cie. des Tramways oblige ses employés à faire certains parcours dans un espace de temps trop court et que pour arriver à faire le trajet dans le temps réglementaire les wattmen sont obligés de conduire les tramways à une trop grande vitesse.

Le Secrétaire reçoit alors instruction de faire des copies clavigraphiées des différentes demandes faites à la Commission et d'en transmettre une copie à la Cie. des Tramways en l'informant toutefois que ce n'est pas l'intention

Ald. Judge, Carter, Ward, Leclaire, Brodeur, N. Lapointe, Dandurand and Dubeau also attended the meeting.

The following documents were submitted and read.

(a). Letter from Ald. Marciel asking that all the newly annexed wards receive a car service equal to that of the centre of the City as regards rates and transfers.

That all the cars in Notre-Dame de Grâce ward proceed directly to the centre of the City, as provided in the now existing contract between the former municipality of Notre-Dame de Grâce and the Street Railway Co.

That the Royal Avenue line, in Notre-Dame de Grâce ward, which the Company was to establish and operate for the 1st August last, be constructed without delay.

That the two additional lines, parallel to the Sherbrooke St. line, provided for in the Act annexing the former Town of Notre-Dame de Grâce, Sect. 15, be constructed not later than next Spring.

(b). Letter from Ald. Mayrand, asking that the Iberville street line be continued from Masson street to Rosemount boulevard and thence to Montée St-Michel and on Rosemont boulevard, between Iberville and Papineau streets.

(c). Letter from Ald. Létourneau asking for the establishment of a 2 minutes service on Notre-Dame street, where the car service is very defective. Give a 3 minutes service on St-James street, as formerly, instead of a 5 minutes service.

(d). Letter from Ald. Deguire asking that the line on Van Horne street be extended to Côte des Neiges road and that the said line be connected with the Côte des Neiges line.

(e). Letter from the estate S. Robertson, owner of the Coliseum skating rink, asking that the Street Ry. Co. give a better service on Ontario and Delorimier streets.

Ald. Judge asked for the establishment of a line on Atwater Ave., from Notre-Dame street, crossing the Lachine Canal, along St-Patrick st., westwards, to Church street, via Archibald st., thence along Lévis st. to Frontenac st., returning to Church st., via Eadie st.

Ald. Lussier asked that the Park Avenue line be continued to Bordeaux ward, via Bois de Boulogne avenue.

Ald. Boyd suggested that a line be established on St-James st., between St-Lambert Hill and Notre-Dame street.

Ald. Bastien asked for the establishment of a line on Cadieux st., from Craig st., to Laurier avenue and on de Gaspé street from Laurier avenue to the C. P. R. track, and from said track to Depot avenue, and from de Gaspé to St-Lawrence street, to connect the Park Avenue line with Chambord street line via Laurier avenue.

Ald. Leclaire asked for a line on Cadieux street, so as to connect Duluth and Rachel street lines.

It was then

Resolved: That all the above requests be included in the memorandum to be submitted to the Company.

Submitted a statement prepared by the City Treasurer showing the sums due by the Street Ry. Co. to the City amount to \$74,644.39.

Submitted also a list of cases pending between the City and the Street Ry. Co.

Laid on the table.

Ald. Larivière called the Committee's attention to one of the causes of tramway accidents. He stated that the company compelled their employees to cover a certain circuit within a limited time and that in order to do so during the specified time, the motormen are obliged to run the tramways at two great a speed.

The Secretary was then instructed to have typewritten copies made of the different requests sent to the Committee and to forward a copy of same to the Street Ry. Co., informing said Company, however, that it was not



d'exiger une ligne spéciale sur chaque rue ou parties de rues demandées mais que l'idée est de donner un service convenable aux citoyens qui demeurent sur les rues et dans le voisinage.

Ajournement.

JULES CREPEAU,  
Asst. Greffier de la Cité.

**COMMISSION SPECIALE re RAPPORT DU BUREAU  
DES COMMISSAIRES AU SUJET DE LA COM-  
MUTATION DES TAUX DE PEAGES DANS LES  
QUARTIERS RECEMMENT ANNEXES.**

Assemblée tenue le 2 Décembre 1910  
à 11 heures a. m.

Sont présents: MM. les échevins Bastien, Président; Larivière, Drummond, Marcil, Emard, Lussier, L. A. Lapointe, Deguire et Tétreau.

Les minutes de la dernière séance sont lues et approuvées.

1.—Soumise et lue une lettre de M. L. H. Sénécal, Sec.-Tres. de la Commission des chemins à barrières, en date du 24 Nov. 1910, informant M. Jules Crépeau sous greffier de la Cité, que les syndics des chemins à barrières recevront les membres de cette Commission, vendredi le 25 courant, à 3 heures p. m.

M. l'échevin Bastien explique que lorsqu'il a eu connaissance de cette lettre, il a demandé à M. Crépeau de téléphoner à M. Sénécal pour faire remettre cette entrevue, vu que les membres du Conseil devrait aller visiter les travaux de la Cie M. Water & Power et que M. Sénécal a répondu à M. Crépeau qu'il essaierait d'arranger une entrevue pour lundi, le 28 à 11.30 a. m., à l'Hôtel de Ville.

Le Secrétaire soumet alors une nouvelle lettre qu'il a reçue de M. Sénécal, le 26 Nov., dans laquelle celui-ci déclare que les syndics ne voient pas l'opportunité de rencontrer les membres de cette Commission.

Et un débat s'engageant.

M. l'échevin Lussier trouve arbitraire et injuste les conditions que les Syndics veulent imposer à la cité en sus du montant que ladite Cité s'engage à payer.

Sur proposition de M. l'échevin Emard.

Il est,

Résolu: De donner instruction au Secrétaire, d'écrire à M. J. A. Lamarche, avocat, qui a été chargé par le gouvernement de préparer un rapport au sujet de l'abolition des barrières de péages, pour lui demander s'il pourrait rencontrer cette Commission.

Il est aussi,

Résolu: D'informer M. Sénécal que cette Commission regrette que les Syndics des Chemins à barrières aient cru devoir refuser de les rencontrer pour discuter s'il n'y aurait pas moyen de régler à l'amiable cette question de la Commutation des taux de péages sans causer de préjudice à qui que ce soit.

De prier aussi M. Sénécal de bien vouloir faire savoir à cette Commission, quels sont les chemins, dans l'île de Montréal, en dehors des limites de la Cité qui appartiennent à la Commission des Chemins à barrières, et si possible de fournir à cette Commission un plan, démontrant l'étendue de ces chemins.

Ajournement.

JULES CREPEAU,  
Asst. Greffier de la Cité.

the intention of the Committee to require a special line on each street or part of streets referred to, but that the idea was to give a suitable service to citizens who reside on said streets and in the vicinity.

Adjourned.

JULES CREPEAU,  
Asst. City Clerk.

**SPECIAL COMMITTEE re REPORT FROM THE  
BOARD OF COMMISSIONERS ANENT THE COM-  
MUTATION OF TOLLS IN THE NEWLY AN-  
NEXED WARDS.**

Report of Meeting held the 2nd December 1910.

Present: Ald. Bastien, chairman; Larivière, Drummond, Marcil, Emard, Lussier, L. A. Lapointe, Deguire and Tétreau.

The minutes of the last meeting were read and confirmed.

1.—Submitted and read a letter from Mr. L. H. Sénécal, Sec.-Treas. of the Turnpike Trust, dated the 24th Nov. 1910, informing Mr. Jules Crépeau, assistant City Clerk, that the turnpike trustees are ready to meet the member of this Committee on the 25th instant, at 3 o'clock, p. m.

Ald. Bastien explained that when he was informed that the said letter had been received, he asked M. Crépeau to telephone to Mr. Sénécal and ask him to postpone the interview, owing to the fact that the member of Council had to go and visit the works of the Montreal Water & Power Co., and that Mr. Sénécal had answered to Mr. Crépeau that he would try and arrange a meeting for Monday, the 28th, at 11.30 a. m., at the City Hall.

The Secretary then submitted another letter from Mr. Sénécal, dated the 26th November, in which he states that the trustees fail to see the opportunity of meeting with this Committee.

And a debate arising.

Ald. Lussier finds that the conditions which the trustees are willing to impose upon the City, over and above the sum which the City binds itself to pay, are unjust and arbitrary.

On motion of Ald. Emard, it was

Resolved: That instructions be given to the secretary, to write to Mr. J. A. Lamarche, advocate, appointed by the Government to prepare a report on the abolishment of toll gates, and ask him if he could meet this Committee.

It was also

Resolved: That Mr. Sénécal be informed that this Committee regrets that the Turnpike Trust has deemed it advisable to refuse to meet them in order to discuss the means to be taken to settle amicably the question of commutating tolls without causing any prejudice to whomsoever.

That Mr. Senecal be also requested to let this Committee know which are the roads in the Island of Montreal, outside of the City limits, belonging to the Montreal Turnpike Trust, and, if possible, to supply this Committee with a plan showing the area of such roads.

Adjournment.

JULES CREPEAU,  
Asst. City Clerk.

**COMMISSION SPECIALE D'ANNEXION**

Compte rendu de l'Assemblée tenue le 6 Décembre.

Sont présents: MM. les échevins Mayrand, président; Leclaire, Lussier, Deguire, Prud'homme, Gauvin, Clément et Roux.

Le procès-verbal de l'assemblée du 26 novembre dernier est lu et approuvé.

Soumise et lue une lettre du Conseil Municipal du Village de la Côte St-Luc, au sujet de la nomination d'une délégation devant rencontrer la Commission d'Annexion de Montreal, et traiter avec elle la question de l'annexion du dit village à la Cité.

La dite délégation composée de M. F. X. Décarie, Maire, MM. Pierre Lemieux, Jérémie Prud'homme, Stanislas Viau et Henri Décarie, conseillers.

M. L. Descarries, Sec.-Trés. et M. Alphonse Décary, avocat se présente devant la Commission, et M. Décary énumère verbalement les conditions auxquelles ledit Village serait prêt à s'annexer à la Cité.

Sur la proposition de M. l'échevin Lussier, Il est

Résolu: de prier M. Décary de transmettre par écrit au Secrétaire de cette Commission, les conditions auxquelles ledit Village est prêt à s'annexer, pour être discutées à une séance ultérieure.

Ajournement.

F. LAFLAMME,  
Secrétaire pro tempore.

**COMMISSION SPECIALE re PUISARDS**

Compte rendu de l'Assemblée du 7 décembre 1910.

Sont présents: MM. les échevins Gauvin, Emard, Turcot et Roux.

Sont aussi présents: MM. les échevins Larivière et N. Lapointe.

Sur la proposition de M. l'échevin Emard, il est

Résolu: Que M. l'échevin Gauvin soit nommé président.

En conséquence, M. l'échevin Gauvin prend le fauteuil.

1.—Soumise et lue copie de la résolution du Conseil constituant cette Commission.

Déposée aux archives.

2.—MM. J. Scanlan, surintendant de la division Ouest

F. Dansereau, surintendant de la division Est,

A. J. Frigon, surintendant de la division Nord,

A. H. Laverdure, asst.-surint., de la div. Est

J. Dion, contremaître de section,

sont alors entendus comme témoins et donnent leur opinion quant à la qualité, l'efficacité, l'entretien, etc., des différents puisards en usage dans leurs districts respectifs.

La Commission s'ajourne alors.

J.-E. GAUTHIER,  
Secrétaire.

**COMMISSION SPECIALE re COMMUTATION DES TAUX DE PEAGE DANS LES QUARTIERS RECENTMENT ANNEXES**

Compte rendu de l'Assemblée du 7 Décembre, 1910.

Sont présents: MM. les échevins Bastien, président; Larivière, Deguire, Marciel, Lussier et L. A. Lapointe.

Assiste aussi à l'assemblée M. J. A. Lamarche, C. R.,

**SPECIAL COMMITTEE ON ANNEXATION**

Report of meeting held the 6th December.

Present: Ald. Mayrand, chairman; Leclaire, Lussier, Deguire, Prud'homme, Gauvin, Clément and Roux.

The minutes of the meeting held on the 26th of November last were read and confirmed.

Submitted and read a letter from the Municipal Council of the Village of Côte St. Luc, anent the appointment of a delegation to meet with the Annexation Committee of Montreal, and confer with said Committee on the question of the annexation of said village to the City.

The said delegation composed of Mr. F. X. Décarie, Mayor; Messrs Pierre Lemieux, Jérémie Prud'homme, Stanislas Viau, and Henri Décarie, councillors: Mr. L. Descarries, Sec.-Treas., and Mr. Alphonse Décary, advocate, appeared before the Committee and stated verbally the condition upon which the said village would be prepared to annex to the City.

On motion of Ald. Lussier,

It was

Resolved: That Mr. Décary be requested to transmit in writing to the secretary of this Committee, the conditions upon which the said Village would be prepared to annex, said conditions to be discussed at a further meeting.

Adjourned.

F. LAFLAMME,  
Secretary pro tem.

**SPECIAL COMMITTEE re GULLIES**

Report of Meeting held the 7th December, 1910.

Present: Ald. Gauvin, Emard, Turcot and Roux.

There were also present: Ald. Larivière and N. Lapointe.

On motion of Ald. Emard, it was

Resolved: That Ald. Gauvin be appointed chairman.

Ald. Gauvin, accordingly took the chair.

1. Submitted and read a copy of the resolution of Council appointing this Committee.

Filed of record.

2.—Messrs J. Scanlan, superintendent of the West div.

F. Dansereau, Superintendent of the East div.

A. J. Frigon, superintendent of the North div.

A. H. Laverdure, asst.-supt. of the East div.

J. Dion, section foreman,

were then heard as witnesses and gave their opinion as to the quality, efficiency, maintenance, etc., of the different gullies in use in their respective divisions.

The Committee then adjourned.

J. E. GAUTHIER,  
Secretary.

**SPECIAL COMMITTEE re COMMUTATION OF TOLLS IN THE RECENTLY ANNEXED WARDS**

Report of Meeting held the 7th December, 1910.

Present: Ald. Bastien, chairman, Larivière, Deguire, Marciel, Lussier and L. A. Lapointe.

M. J. A. Lamarche, K.C., Commissioner of the Turn

Commissaire des Chemins à barrières et des ponts de péage.

Les minutes de la dernière séance sont lues et approuvées.

Soumise et lue une lettre de M. L. Hy. Sénécal, Sec.-Trésorier des Syndics des Chemins à barrières de Montréal, soumettant une liste et un plan des chemins dans l'Île de Montréal, appartenant aux dits syndics, qui ne sont pas encore commués.

Soumise aussi une liste de M. J. A. Lamarche, C. R., Commissaire des Chemins à barrières et des Ponts de Péage, informant le Greffier de la Cité qu'il se met à la disposition de cette Commission.

Déposées sur le bureau.

La Commission demande à M. Lamarche de l'aider à obtenir des Syndics des Chemins à barrières la commutation à des conditions équitables, des taux de péage dans les quartiers récemment annexés à la Cité de Montréal.

M. Lamarche explique les pouvoirs qui lui ont été conférés par la loi 9, Ed. VII, chap. 9. Il déclare que dans un cas spécial, comme celui-ci, il ne pourrait agir que sur des instructions du Lieutenant-Gouverneur en Conseil.

M. Lamarche attire l'attention de la Commission sur une des clauses d'un contrat passé entre la Cité de Montréal et les Syndics des chemins à barrières de Montréal, le 6 Mars 1891, qui se lit comme suit:

"Le présent marché et arrangement vaudra aux mêmes taux et conditions pour toute autre partie des chemins des dits Syndics se trouvant dans les limites des municipalités environnantes qui seraient plus tard annexées à la dite Cité de Montréal."

Il est alors

Résolu: De demander aux Avocats de la Cité d'informer sans délai cette Commission si le contrat en question est encore en vigueur et si la Cité peut forcer les Syndics des chemins à barrières de Montréal à commuer les chemins mentionnés dans le rapport du Bureau des Commissaires soumis au Conseil le 21 Nov. 1910, aux conditions mentionnées dans ledit contrat, et si oui, vu qu'il y a urgence, quel serait le moyen le plus expéditif pour arriver à cette fin.

Sur proposition de M. l'échevin L. A. Lapointe.

Il est

Résolu: D'informer M. le Commissaire des Chemins à barrières et des ponts de péage que cette Commission est prête à favoriser tout projet qui tendrait à faire disparaître à des conditions raisonnables toutes les barrières de péage dans l'Île de Montréal.

Ajournement.

JULES CREPEAU,

Asst. Greffier de la Cité

### CONSEIL MUNICIPAL

ASSEMBLEE MENSUELLE DU 12 DECEMBRE, 1910.

#### ORDRE DU JOUR.

#### RAPPORT.

1. Bureau des Commissaires.—Pour permettre à M. James Morgan d'ériger un garage. (5 Décembre.)

#### MOTIONS.

2. Tétreau. Pour abroger la règle 117 re travail en régie. (28 Novembre).
3. Brodeur.—Re distribution du fonds de charité. (5 Décembre.)
4. Brodeur.—Pour pourvoir au traitement des membres du Bureau des Travaux Municipaux. (5 Décembre.)

#### REGLEMENTS.

5. 2me et 3me lectures d'un règlement amendant le rè-

pike Roads and Toll Bridges' Commission, also attended the meeting.

The minutes of the last meeting were read and confirmed.

Submitted a letter from M. L. Hy. Sénécal, Sec.-treas. of the Montreal Turnpike Trust, submitting a list and a plan of the roads in the Island of Montreal, belonging to the said trustees, which are not yet commuted.

Submitted a letter from M. J. A. Lamarche, K.C., Commissioner of the Turnpike Roads' and Toll Bridges' Commission informing the City Clerk that he is at the disposal of the Committee.

Laid on the table.

The Committee asked M. Lamarche to assist them in obtaining on equitable terms and conditions from the Montreal Turnpike Trust the commutation of tolls in the wards newly annexed to the City of Montreal.

M. Lamarche explained the powers conferred upon him by the Act. 9 Edward VII, Chap. 9. He stated that in a special case, as this one, he could not act except under instructions from the Governor in Council.

M. Lamarche called the Committee's attention to one of the clauses of the contract passed between the City of Montreal and the Montreal Turnpike Trust, on the 6th. of March 1891, which reads as follows:

"The present agreement shall apply, at the same rates and on the same conditions, to any other part of the roads belonging to the said Trustees, situated within the limits of adjoining municipalities which may be later on annexed to the said City of Montreal."

It was then

Resolved: That the Law department be requested to inform this Committee, without delay, whether the contract in question is still in force and whether the City can compel the Montreal Turnpike Trust to commute the roads mentioned in the report of the Board of Commissioners submitted to Council on the 21st Nov. 1910, upon the conditions mentioned in said contract, and if so, in view of the urgency of the matter what would be the most expeditious way to attain this end.

On motion of Ald. L. A. Lapointe, it was

Resolved: That the Commissioner of the Turnpike Road's and Toll Bridges' Commission, be informed that the Committee is ready to favor any proposal tending to remove upon reasonable conditions, all the toll gates from the Island of Montreal.

Adjourned.

JULES CREPEAU,

Asst. City Clerk.

### CITY COUNCIL

MONTHLY MEETING OF THE 12th DECEMBER 1910.

#### ORDER OF THE DAY.

#### REPORT.

1. Board of Commissioners.—To allow Mr. James Morgan to erect a garage at No. 5 Park Ave. (5th Dec.)

#### MOTIONS.

2. Tétreau. To repeal Rule 117 re day labor. (28th Nov.)
3. Brodeur.—Re distribution of charities. (5th Dec.)
4. Brodeur.—To provide for salary of Board of Works. (5th Dec.)

#### BY-LAWS.

5. 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No

- glement No 270, concernant la voirie. (21 février.) (Dandurand.) (Imprimé.)
6. 2me et 3me lectures d'un règlement amendant le règlement No 299 re pain. (14 mars.) (Clément.) (Imprimé.)
  7. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement à l'effet d'exproprier la Compagnie "Montreal Water & Power Co." (14 février.) (N. Lapointe.)
  8. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement codifiant les règlements re taxes. (21 février.) (L. A. Lapointe.)
  9. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement amendant les règlements Nos 49 et 362 re voûtes. (21 février.) (Robinson.)
  10. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement amendant le règlement No 210 re Cie des tramways. (28 février.) (Prud'homme.)
  11. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement concernant les édifices sur la rue Bishop. (19 mai.) (Ward.) (Imprimé.)
  12. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement prohibant la construction d'écuries dans certaines parties de la Ville. (20 juin.) (Dubeau.)
  13. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement amendant le règlement No 395, concernant la vente des journaux. (Tétreau.) (13 Juillet.)
  14. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement re salles de vues animées. (Dandurand.) (13 Juillet.)
  15. 1re, 2me et 3me lecture d'un règlement régissant la construction des édifices sur certaines rues. (Leclaire) (20 octobre.)
  16. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement à l'effet d'amender le règlement No. 313 re taxes. (2 septembre.) (Tétreau.)
  17. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement à l'effet d'amender le règlement No 352 concernant les égouts. (2 septembre.) (Tétreau.)
  18. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement à l'effet d'amender le règlement No 356 concernant les marchands d'effets d'occasion. (2 septembre.) (Tétreau.)
  19. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement concernant la construction des édifices sur la rue Angers. (10 octobre.) (Judge.)
  20. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement à l'effet d'amender le règlement No 296 concernant les marchés. (17 octobre.) (Deguire.)
  21. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement à l'effet d'amender le règlement No 401 re circulation. (20 octobre.) (Tétreau.)
  22. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement concernant la construction des édifices sur certaines rues. (20 octobre.) (Drummond.)
  23. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement à l'effet de permettre à la "Dominion Oil Cloth Co." de construire un pont. (20 octobre.) (Roux.)
  24. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement à l'effet d'amender le règlement No 404 concernant les enseignes électriques. (28 octobre.) (Lapointe, L. A.)
  25. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement à l'effet d'amender le règlement No 163 concernant les cochers de place. (28 octobre.) (Lapointe, L. A.)
  26. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement à l'effet de permettre aux enfants de se servir de patins à roulettes. (28 octobre.) (Tétreau.)
  27. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement concernant la construction des édifices sur le Parc Valois. (28 octobre.) (Mayrand.)
  28. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement à l'effet d'établir un département des travaux publics. (22 septembre.) (Brodeur.)
  29. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement pour un emprunt de \$5,000,000 pour la construction de conduits souterrains. (27 septembre.) (Lapointe, L. A.)
  30. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement pour un emprunt de \$1,000,000 pour former un capital de roulement (14 novembre.) (Lapointe L. A.)
- 270 re streets. (21st February.) (Dandurand.) (Printed.)
6. 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No 299 re bread. (14th March.) (Clément.) (Printed.)
  7. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to expropriate the Montreal Water and Power Co. (14th February.) (N. Lapointe.)
  8. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to codify by-laws re taxes. (21st February.) (L. A. Lapointe.)
  9. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-laws Nos 49 and 362 re vaults. (21st February.) (Robinson.)
  10. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No 210 re M. S. Ry. Co. (28th February.) (Prud'homme.)
  11. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to regulate buildings on Bishop Street. (19th May.) (Ward.) (Printed.)
  12. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to prohibit the erection of stables in certain parts of the City. (20th June.) (Dubeau.)
  13. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No 395 concerning sale of newspapers. (Tétreau.) (13th July.)
  14. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law re moving picture establishments (Dandurand.) (13th July.)
  15. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to regulate the erection of buildings in certain streets. (Leclaire.) (20th October.)
  16. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 313 re taxes. (2nd Sept.) (Tétreau.)
  17. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 352 re sewers. (2 Sept.) (Tétreau.)
  18. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 356 re second hand dealers. (2nd Sept.) (Tétreau.)
  19. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to regulate buildings on Angers street. (10th Oct.) (Judge.)
  20. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 296 re markets. (17th Oct.) (Deguire.)
  21. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 401 re traffic. (20th Oct.) (Tétreau.)
  22. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to regulate buildings on certain streets. (20th Oct.) (Drummond.)
  23. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to allow Dominion Oil Cloth Co. to erect a bridge. (20th Oct.) (Roux.)
  24. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 404 re electric signs. (28th Oct.) (Lapointe, L. A.)
  25. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 163 re cabmen. (28th Oct.) (Lapointe, L. A.)
  26. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to allow children to use roller skates. (28th Oct.) (Tétreau.)
  27. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to regulate buildings on Park Valois. (28th Oct.) (Mayrand.)
  28. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to establish a public works department. (22nd Sept.) (Brodeur.)
  29. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law for a loan of \$5,000,000 to construct underground conduits. (27th Sept.) (Lapointe, L. A.)
  30. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law for a loan of \$1,000,000 for working capital. (14th Nov.) (Lapointe, L. A.)

31. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement pour un emprunt de \$1,000,000 pour l'agrandissement de l'aqueduc. (14 novembre.) (Lapointe, L. A.)
32. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement pour un emprunt de \$4,500,000 pour certains travaux, etc. (14 novembre.) (Lapointe, L. A.)
33. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement pour un emprunt de \$1,500,000, pour l'établissement d'une usine de filtration (14 novembre.) (Lapointe, L. A.)
34. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement pour un emprunt de \$1,000,000 pour l'établissement d'une usine d'éclairage. (14 novembre.) (Lapointe, L. A.)
35. 1re, 2me et 3me et 3me lectures d'un règlement à l'effet d'amender le règlement No 367 re taxe d'eau. (21 Novembre.) (Leclaire.)
36. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement concernant la construction des édifices dans le quartier Notre-Dame de Grâce. (21 Novembre.) (Marcil.)
37. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement pour régler la circulation dans l'Avenue Westmount. (21 Novembre.) (Prud'homme.)

## SUR LE BUREAU

Rapport du Bureau des Commissaires.—Re fret. (28 Nov.)

L. O. DAVID,  
Greffier de la

## CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de l'assemblée mensuelle du 12 décembre.

M. l'échevin S. J. Carter, maire-suppléant, occupe le fauteuil de la présidence.

Sont présents: MM. les échevins L.-A. Lapointe, N. Lapointe, Leclaire, O'Connell, Ward, Lamoureux, Prud'homme, Dandurand, Boyd, Gauvin Roux, Brodeur, Dubeau, Garceau, Monahan, Tétreau, Clément, Létourneau, Mayrand, Turcot, Marcil, Judge, Bastien, Emard, Larivière, Lussier, Deguire, Drummond et MM. Ainey, Dupuis, Lachapelle et Wanklyn, commissaires.

## REQUETES, ETC.

- 1.—Des employés du service de l'incinération protestant contre certaines accusations.
- 2.—De la "Canadian Tube & Iron Co." pour permission de construire une usine pour la fabrication d'articles en fer.
- 3.—De M. André Elie à l'effet d'ouvrir une cour à bois.
- 4.—De l'Union Mutuelle des Employés Civiques, demandant une contribution pour son fonds de secours.

Renvoyées au Bureau des Commissaires.

- 5.—De M. Victor Morin, N.P., offrant sa démission comme notaire de la Cité.

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyée par M. l'échevin GAUVIN, il est

*Résolu:* Que ladite lettre soit transmise au Bureau des Commissaires.

- 6.—Du Club Ouvrier de la Partie Nord, au sujet du poids du pain.

Déposée sur le bureau.

- 7.—Du surintendant du service de l'Eclairage invitant le Conseil à assister à l'inspection des nouvelles lampes à arc "Magnetite."

Acceptée.

- 8.—Sur proposition de M. l'échevin LAMOUREUX, appuyée par M. l'échevin LARIVIERE, il est

*Résolu:* Que le Bureau des Commissaires soit prié de mettre devant le Conseil un état démontrant les sommes votées et dépensées dans chaque quartier, durant l'exercice courant, pour travaux d'amélioration.

31. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law for a loan of \$1,000,000, for enlargement of aqueduct. (14th Nov.) (Lapointe, L. A.)
32. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law for a loan of \$4,500,000, for certain works, etc. (14th Nov.) (Lapointe, L. A.)
33. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law for a loan of \$1,500,000, for a filtration plant. (14th Nov.) (Lapointe, L. A.)
34. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law for a loan of \$1,000,000 for a lighting plant. (14th Nov.) (Lapointe, L. A.)
35. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend No 367 re water rate. (21st Nov.) (Leclaire.)
36. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law re buildings in Notre-Dame de Grâce Ward. (21st Nov.) (Marcil.)
37. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to regulate traffic in Westmount Ave. (28th Nov.) (Prud'homme.)

## ON THE TABLE

Report of Board of Commissioners.—Re freight.  
(28th Nov.)

L.-O. DAVID,  
City Clerk.

## CITY COUNCIL

Report of Monthly Meeting held the 12th December.

Alderman S. J. Carter, Acting Mayor, in the Chair.

Present: Aldermen L. A. Lapointe, N. Lapointe, Leclaire, O'Connell, Ward, Lamoureux, Prud'homme, Dandurand, Boyd, Gauvin, Roux, Brodeur, Dubeau, Garceau, Monahan, Tétreau, Clément, Létourneau, Mayrand, Turcot, Marcil, Judge, Bastien, Emard, Larivière, Lussier, Deguire, Drummond, and Messrs. Ainey, Dupuis, Lachapelle and Wanklyn, Commissioners.

## RECEIVING PETITIONS, ETC.

- 1.—From Employees Incineration Department protesting against certain accusations.
- 2.—From Canadian Tube & Iron Co. for leave to erect iron works.
- 3.—From André Elie to open a wood-yard.
- 4.—From Mutual Union of Civic Employees asking for a contribution to their benefit fund.

Referred to the Board of Commissioners.

- 5.—From Victor Morin, N.P., resignation as City Notary.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. GAUVIN, it was

*Resolved:* That said letter of resignation be transmitted to the Board of Commissioners.

- 6.—From "Club Ouvrier de la Partie Nord de Montréal" concerning the weight of bread.

Laid on the table.

- 7.—From Superintendent of Lighting Department inviting Council to inspect the new Magnetite arc lamps.

Accepted.

- 8.—On motion of Ald. LAMOUREUX, seconded by Ald. LARIVIERE, it was

*Resolved:* That the Board of Commissioners be requested to lay before the Council a statement showing the amounts voted and expended for each ward for improvements voted, during the current year.

9.—Sur proposition de M. l'échevin LAMOUREUX, appuyée par M. l'échevin LARIVIERE, il est

*Résolu:* Que le Bureau des Commissaires soit prié de bien vouloir fournir au Conseil une liste des employés nouveaux qui ont été nommés par ledit Bureau depuis le commencement de l'exercice 1910.

#### AVIS DE MOTION

10.—De M. l'échevin Tétreau *re* salaire des Estimateurs.

#### INTERPELLATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL.

11.—Les questions suivantes sont posées au Bureau des Commissaires avec prière d'y répondre pour la prochaine assemblée du Conseil, savoir:

- (a) Par M. l'échevin Dubeau, au sujet de charretiers,
- (b) Par M. l'échevin Dubeau, au sujet de l'approvisionnement d'eau de certain locataire de la rue Amherst,
- (c) Par M. l'échevin Tétreau, *re* Avenue Papineau,
- (d) Par M. l'échevin Tétreau au sujet de l'établissement de patinoirs.

#### RAPPORTS.

12.—Du Bureau des Commissaires, *re* acquisition de la "Montreal Water & Power."

Sur proposition de M. l'échevin L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'échevin BASTIEN, il est

*Résolu:* Que ledit rapport soit publié en entier dans la "Gazette Municipale" et qu'il soit déposé sur le Bureau pour être pris en considération par le Conseil huit jours après telle publication.

13.—Du Bureau des Commissaires, à l'effet d'augmenter le montant des subventions accordées aux hôpitaux Alexandra et Saint-Paul.

Délibération remise à la demande de M. l'échevin Tétreau.

14.—Du Bureau des Commissaires, à l'effet de payer un bonus de \$1,000 à la "John W. Peck Co."

Délibération remise à la demande de M. l'échevin Turcot.

15.—Du Bureau des Commissaires, au sujet de l'ouverture de la rue Stadacona.

Sur proposition de M. l'échevin L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'échevin GARCEAU, il est

*Résolu:* Que ledit rapport soit reçu et adopté.

16.—Du Bureau des Commissaires, à l'effet de payer le salaire des pompiers de service dans les théâtres.

Sur proposition de M. l'échevin L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'échevin LECLAIRE, il est

*Résolu:* Que ledit rapport soit renvoyé au Bureau des Commissaires et que ledit Bureau soit informé que ce Conseil ne peut l'approuver dans sa forme actuelle, attendu que le crédit demandé par le Chef du Département des Incendies s'élève à au delà de \$3,000 et que la manière dont la somme de \$500 sera répartie, n'est pas indiquée.

17.—Du Bureau des Commissaires, recommandant que soit construit un égout dans la rue Marie-Anne.

Sur proposition de M. l'échevin L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'échevin LECLAIRE, il est

*Résolu:* Que ledit rapport soit reçu et adopté.

18.—Du Bureau des Commissaires, *re* système d'alarmes d'incendie dans certains quartiers.

Sur proposition de M. l'échevin L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'échevin EMARD, il est

*Résolu:* Que ledit rapport soit reçu et adopté.

19.—Du Bureau des Commissaires, *re* systèmes temporaires d'alarmes d'incendies dans les quartiers Longue-Pointe et autres.

Sur proposition de M. l'échevin L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'échevin LARIVIERE, il est

*Résolu:* Que ledit rapport soit reçu et adopté.

20.—Du Bureau des Commissaires, à l'effet de rembourser un dépôt à la "Hassam Paving Co."

Sur proposition de M. l'échevin L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'échevin TETREAU, il est

*Résolu:* Que ledit rapport soit reçu et adopté.

9.—On motion of Ald. LAMOUREUX, seconded by Ald. LARIVIERE, it was

*Resolved:* That the Board of Commissioners be requested to lay before the Council a list of the new employees appointed by the said Board since the beginning of the year 1910.

#### NOTICE OF MOTION.

10.—By Ald. Tétreau *re* salary of the Assessors.

#### QUESTIONS PUT BY MEMBERS.

11.—The following questions were put to the Board of Commissioners with a request that replies be sent thereto for the next meeting of the Council: *viz:*

- (a). By Ald. Dubeau, concerning carters.
- (b). By Ald. Dubeau, *re* supply of water to a certain tenant on Amherst St.
- (c). By Ald. Tétreau, *re* Papineau Avenue.
- (d). By Ald. Tétreau, concerning the establishment of skating rinks.

#### REPORTS.

12.—From Board of Commissioners, *re* acquisition of the Montreal Water & Power Co.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. BASTIEN, it was

*RESOLVED:* That said report be printed *in extenso* in the next issue of the "Municipal Gazette" and laid on the table to be considered by the Council eight days after said publication.

13.—From Bd. of Com., to increase grants to Alexandra and St. Paul hospitals.

Consideration deferred, at the request of Ald. Tétreau.

14.—From Board of Com., to pay a bonus of \$1,000 to the John W. Peck Co.

Consideration deferred, at the request of Ald. Turcot.

15.—From Bd. of Com., concerning the opening of Stadacona St.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. GARCEAU, it was

*Resolved:* That said report be received and adopted.

16.—From Board of Commissioners, to pay salary to firemen in theatres.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. LECLAIRE, it was

*Resolved:* That said report be referred back to the Board of Commissioners and that said Board be informed that the Council cannot approve of the same in its present form, inasmuch as the appropriation asked by the Chief of the Fire Department amounts to over \$3,000 and the manner in which the sum of \$500 therein mentioned shall be apportioned is not provided.

17.—From Bd. of Com., recommending the construction of a sewer in Marie-Anne St.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. LECLAIRE, it was

*Resolved:* That the said report be received and adopted.

18.—From Bd. of Com., *re* fire alarm system in certain wards.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. EMARD, it was

*Resolved:* That said report be received and adopted.

19.—From Bd. of Com., *re* temporary fire alarm systems in Longue-Pointe and other wards.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. LARIVIERE, it was

*Resolved:* That said report be received and adopted.

20.—From Bd. of Com., to refund a deposit to the Hassam Paving Co.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. TETREAU, it was

*Resolved:* That said report be received and adopted.

21.—Du Bureau des Commissaires, demandant un crédit de \$500 *re* empierrement du Boulevard Rosemont.

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyée par M. l'échevin DRUMMOND, il est

*Résolu*: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

22.—Du Bureau des Commissaires, à l'effet de voter une indemnité au sous-chef Dubois.

23.—Du Bureau des Commissaires, demandant un crédit de \$3,654 pour la "Gazette Municipale," etc.

24.—Du Bureau des Commissaires, à l'effet d'opérer le virement de certains montants.

25.—Du Bureau des Commissaires, à l'effet de remettre à MM. L. Giguère & Cie, le montant de leur garrantie.

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyée par M. l'échevin O'CONNELL, il est

*Résolu*: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

26.—Du Bureau des Commissaires, au sujet d'un récent incendie à Notre-Dame de Grâce.

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyée par M. l'échevin O'CONNELL, il est

*Résolu*: Que ledit rapport soit reçu et que le Greffier de la Cité soit prié d'en transmettre une copie à M. l'échevin Marcell.

27.—Du Bureau des Commissaires, à l'effet d'accepter la cession de certaines rues de la Ross Realty Co. et de M. J. Edward de Hertel.

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyée par M. l'échevin LUSSIER, il est

*Résolu*: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

M. le président du Conseil déclare que la dernière motion a obtenu le vote affirmatif des deux-tiers des membres du Conseil, conformément à la section 415 de la charte.

28.—Du Bureau des Commissaires, à l'effet de constituer en corporation le Club des Hôteliers de Montréal.

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyée par M. l'échevin CARTER, il est

*Résolu*: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

29.—Du Bureau des Commissaires au sujet de l'augmentation projetée de la taxe foncière.

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyée par M. l'échevin O'CONNELL, il est

*Résolu*: Que ledit rapport soit retourné au Bureau des Commissaires et que ledit Bureau soit informé que ce Conseil n'est pas prêt à se prononcer sur l'opportunité d'augmenter la taxe foncière, à moins d'avoir devant lui des états démontrant la position financière exacte de la Ville et à moins qu'on ne lui démontre qu'il n'y a pas d'autre remède à la situation que l'augmentation de la taxe foncière.

30.—De la Commission Spéciale *re* "Montreal Street Ry. Co." soumettant certains faits au Conseil.

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyée par M. l'échevin O'CONNELL, il est

*Résolu*: Que ledit rapport soit reçu et renvoyé au Bureau des Commissaires, en exprimant le désir que ledit Bureau procède immédiatement à faire exécuter par la Cie des Tramways toutes les obligations que ladite Compagnie a assumées envers la Cité, et que, vu les suggestions faites par le président de la Cie des Tramways, dans sa lettre du 8 du courant, ledit Bureau des Commissaires soit aussi prié d'obtenir de ladite Compagnie les demandes qu'elle désire faire et de soumettre au Conseil toutes recommandations qu'il croira à propos de faire sur cette question.

31.—De la Commission Spéciale de Législation *re* amendements projetés au règlement concernant le pain.

Déposé sur le bureau.

32.—De la Commission Spéciale *re* établissement d'un refuge municipal, faisant certaines recommandations.

Sur proposition de M. l'échevin CLEMENT, appuyée par M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, il est

*Résolu*: Que ledit rapport soit renvoyé au Bureau des Commissaires.

33.—De la Commission Spéciale de Législation au sujet des avis d'amendements projetés à la Charte.

M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin O'CONNELL,

21.—From Bd. of Com., for an appropriation of \$500 *re* spreading stone on Rosemont Boulevard.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. DRUMMOND, it was

*Resolved*: That said report be received and adopted.

22.—From Board of Commissioners, to vote an indemnity to Sub-Chief Dubois.

23.—From Board of Commissioners, for an appropriation of \$3,654 for "Municipal Gazette, etc.

24.—From Board of Commissioners, to vary certain sums.

25.—From Board of Commissioners, to refund guarantee to L. Giguère & Cie.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. O'CONNELL, it was

*Resolved*: That said reports be received and adopted.

26.—From Bd. of Com., anent recent fire at Notre-Dame de Grâce.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. O'CONNELL, it was

*Resolved*: That said report be received and that the City Clerk be instructed to transmit copy thereof to Ald. Marcell.

27.—From Bd. of Com., to accept certain streets from the Ross Realty Co., and Mr. J. Edward de Hertel.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. LUSSIER, it was

*Resolved*: That said report be received and adopted.

The Presiding Member declared that the above last motion had received the affirmative vote of the two-thirds of the members of the Council, in compliance with section 415 of the Charter.

28.—From Bd. of Com., to incorporate "Hotelmen's Club of Montreal".

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. CARTER, it was

*Resolved*: That said report be received and adopted.

29.—From Bd. of Com., anent proposed increase in the real estate tax.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. O'CONNELL, it was

*Resolved*: That said report be referred back to the Board of Commissioners and that said Board be informed that the Council is not prepared to pronounce itself upon the advisability of increasing the real estate tax, unless statements are submitted showing the exact financial position of the City and unless it is shown that no other remedy exists than the increase of the real estate tax.

30.—From Special Committee *re* Montreal Street Ry. Co. laying certain facts before the Council.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. O'CONNELL, it was

*Resolved*: That said report be received and referred to the Board of Commissioners with the express desire that said Board shall proceed at once to have executed by the Montreal Street Ry. Co. all the obligations assumed by said Company towards the City and that, in view of the suggestions of the President of the M. S. Ry. Co., in his letter of the 8th. inst., said Board of Commissioners be also requested to obtain from said Company the demands they propose to make and to submit to Council all recommendations they may deem advisable in the premises.

31.—From Special Committee on Legislation, *re* proposed amendments to By-law *re* Bread.

Laid on the table.

32.—From Special Committee *re* establishment of a municipal refuge, making certain recommendations.

On motion of Ald. CLEMENT, seconded by Ald. L. A. LAPOINTE, it was

*Resolved*: That said report be referred to the Board of Commissioners.

33.—From Special Committee on Legislation, concerning the notices proposed amendments to the Charter.

Ald. L. A. LAPOINTE, moved, seconded by Ald. O'CONNELL.

*Propose:* que ledit rapport soit adopté.

M. l'échevin BOYD, appuyé par M. l'échevin O'CONNELL, propose en

*Amendement:* Que les mots suivants soient ajoutés au projet d'avis *re* amendements à la Charte: "réglementation de la circulation des automobiles". M. l'échevin TETREAU, appuyé par M. l'échevin CLEMENT, propose en

*Sous-amendement:* Que les mots suivants soient ajoutés audit rapport: "Mont de piété municipal."

Et un débat s'engageant, ledit sous-amendement étant mis aux voix, le Conseil se partage:

*Pour:* Leclair, Prud'homme, Roux, Brodeur, Dubeau, Garceau, Tétreau, Clément, Létourneau, Mayrand, Turcot, Marcil, Emard, Larivière, Deguire.—15.

*Contre:* L. A. Lapointe, O'Connell, Ward, Carter, Lamoureux, Dandurand, Boyd, Gauvin, Monahan, Judge, Bastien, Lussier, Drummond—13.

Ledit sous-amendement est ainsi adoptée et il est

*Résolu:* En conséquence.

L'amendement étant mis aux voix, il est adopté et il est

*Résolu:* En conséquence.

La motion principale étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

*Résolu:* En conséquence. (M. l'échevin Ward dissident).

**ORDRE DU JOUR.**

34.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un avis de motion de M. l'échevin Brodeur *re* distribution du fonds de charité, il est

*Ordonné:* De renvoyer ledit avis au Bureau des Commissaires.

35.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un avis de motion de M. l'échevin Brodeur pour pourvoir au traitement des membres du Bureau des Travaux Municipaux,

Sur proposition de M. l'échevin BRODEUR, appuyée par M. l'échevin EMARD, il est

*Résolu:* De prier le Bureau des Commissaires d'inclure dans le budget de 1911, le salaire d'un "Ingénieur en chef des Travaux Municipaux," et aussi de pourvoir au traitement du personnel de ce fonctionnaire.

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyée par M. l'échevin O'CONNELL,

Le Conseil s'ajourne.

L.-O. DAVID,  
Greffier de la Cité

RENE BAUSET,  
Sous-greffier de la Cité.

That said report be adopted.

Moved in amendment by Ald. BOYD, seconded by Ald. O'CONNELL.

That the following words be added in the draft of notice *re* amendments to the Charter: "Regulation of the traffic of automobiles".

Moved in sub-amendment by Ald. TETREAU, seconded by Ald. CLEMENT.

That the following words be added to said report: "Municipal pawn-shop".

And a debate arising, said sub-amendment being put, the Council divided:

*Yeas:* Leclair, Prud'homme, Roux, Brodeur, Dubeau, Garceau, Tétreau, Clément, Létourneau, Mayrand, Turcot, Marcil, Emard, Larivière, Deguire—15.

*Nays:* L. A. Lapointe, O'Connell, Ward, Carter, Lamoureux, Dandurand, Boyd, Gauvin, Monahan, Judge, Bastien, Lussier, Drummond—13.

So it was carried and

*Resolved:* Accordingly.

The amendment being put, it was carried and

*Resolved:* Accordingly.

The main motion being put, it was carried and

*Resolved:* Accordingly. (Ald. Ward dissenting).

**ORDER OF THE DAY.**

34.—The order of the day being read to consider a notice of motion by Ald. Brodeur *re* distribution of charities, said notice was

*Ordered* to be referred to the Board of Commissioners.

35.—The order of the day being read to consider a notice of motion by Ald. Brodeur to provide for salary of Board of Works.

On motion of Ald. BRODEUR, seconded by Ald. EMARD, it was

*Resolved:* That the Board of Commissioners be requested to include in the appropriations for 1911 the salary of a "Chief Engineer of Municipal Works" and also to provide for the staff of said official.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. O'CONNELL, the Council adjourned.

L. O. DAVID,  
City Clerk.

RENE BAUSET,  
Asst. City Clerk.



**TROTTOIRS**

**Avis aux Contribuables**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que les rôles spéciaux pour la construction de trottoirs dans les rues ci-dessous mentionnées, de la Cité de Montréal, savoir:

CASGRAIN, du côté est, depuis l'avenue Laurier à Mc Guire et du côté ouest depuis la propriété W. Blain à McGuire.

BOULEVARD ST. JOSEPH, depuis Sanguinet à l'est au limites d'Outremont.

SANGUINET, du côté ouest, depuis Mont-Royal à Laurier et du côté est, depuis Carrière à Boucher.

AVE. DE L'HOTEL DE VILLE, du côté ouest, depuis Mont-Royal à Laurier et du côté est, depuis Mont-Royal jusqu'au nord du Boulevard St-Joseph.

CADIEUX, du côté est, depuis Mont-Royal à Laurier, et côté ouest, depuis Mont-Royal au Boulevard St-Joseph.

BEAUCHAMP, (ruelle), du côté nord, depuis St-Dominique à Coloniale.

COLONIALE, depuis Mont-Royal au Boulevard St-Joseph.

ST-DOMINIQUE, du côté est, depuis Mont-Royal au Bou-



**SIDEWALKS**

**Notice to Ratepayers**

Public Notice is hereby given that the special rolls of assessment for the construction of sidewalks in the following streets, *viz:*

CASGRAIN, east side from Laurier to McGuire and west side from W. Blain's property to McGuire.

ST-JOSEPH BOULEVARD, from east of Sanguinet to Outremont limits.

SANGUINET, west side from Mount-Royal to Laurier and east side from Carrière to Boucher.

CITY HALL AVE., west side from Mount Royal to Laurier and east side from Mount Royal to north of St. Joseph Boulevard.

CADIEUX, east side from Mount Royal to Laurier and west side from Mount Royal to St. Joseph Boulevard.

BEAUCHAMP LANE, north side from St. Dominique to Colonial.

COLONIAL, from Mount Royal to St. Joseph Boulevard.



- levard St-Joseph et du côté ouest, depuis Mont-Royal au Boulevard St-Joseph, et Laurier à Fairmount.
- DEPOT AVE., des deux côtés, depuis St-Laurent à St-Dominique.
- ELMIRE, des deux côtés, depuis Coloniale à Cadieux.
- VILLENEUVE, des deux côtés, depuis Sanguinet à St-Urbain.
- ST-DOMINIQUE, du côté ouest, depuis Dépôt Ave., en allant vers le sud.
- ST-DOMINIQUE, du côté ouest, et ruelle Peck.
- LAURETTA & CASGRAIN, au coin nord-ouest.
- CLARKE, côté est, vis-à-vis de la propriété de M. Turcot au sud de la rue Villeneuve.
- BERNARD, au coin nord-ouest du Boulevard St-Laurent.
- ST-DOMINIQUE, côté est, depuis Laurier à Fairmount.
- CLARKE et BERNARD, au coin sud-est. Clarke depuis Bernard en allant vers le sud, et Bernard depuis Clarke à la ruelle en allant vers l'est.
- ST-LAURENT, du côté ouest, depuis Mont-Royal au nord de la rue Bernard, et du côté est depuis Mont-Royal au nord de l'avenue Dépôt.
- CLARKE, des deux côtés, depuis Villeneuve au Boulevard St-Joseph.
- CLARKE, des deux côtés, depuis le Boulevard St-Joseph à Laurier.
- CLARKE, des deux côtés, depuis Laurier à St-Viateur.
- CLARKE, du côté ouest, depuis St-Viateur, à Bernard.
- ST-URBAIN, du côté ouest, depuis Mont-Royal à Laurier, et du côté est, depuis Villeneuve (au sud) à Laurier.
- ST-URBAIN, des deux côtés, depuis Laurier à St-Viateur.
- MONT-ROYAL, du côté nord, depuis Sanguinet à Côte Ste-Catherine.
- LAURIER, au nord, depuis les limites est en allant vers l'ouest, et du côté sud, depuis les limites est à St-Dominique.
- LAURIER, du côté nord, depuis Casgrain à St-Laurent.
- LAURIER, du côté nord, depuis St-Laurent à St-Urbain et du côté sud depuis St-Laurent à Clarke.
- LAURIER, des deux côtés, depuis la rue St-Urbain en allant vers l'ouest.
- LAURIER, du côté sud, depuis Mance à la première ruelle à l'ouest de l'avenue du Parc et du côté nord depuis Parc Avenue à Hutchison et le côté est de la rue Hutchison et le côté est de la rue Hutchison depuis Laurier à la première ruelle au nord de la rue Laurier et au coin sud est de la rue Laurier et Hutchison.
- WAVERLEY, des deux côtés, depuis Fairmount à Van Horne.
- ESPLANADE, des deux côtés, depuis Mont-Royal à Laurier.
- MANCE, du côté est, depuis Mont-Royal à Villeneuve, et du côté ouest, depuis Mont-Royal à la première ruelle au nord.
- MANCE, du côté est, depuis Villeneuve au Boulevard St-Joseph et du côté ouest, depuis la première ruelle au nord de la rue Mont-Royal à Laurier.
- ESPLANADE, des deux côtés, depuis Fairmount à St-Viateur.
- ESPLANADE, des deux côtés, depuis St-Viateur à Bernard.
- VILLENEUVE, du côté nord, depuis les limites ouest à l'Ave. du Parc.
- VILLENEUVE, des deux côtés, depuis l'Ave. du Parc à Mance et depuis Esplanade à St-Urbain.
- VILLENEUVE, des deux côtés, depuis Mance à Esplanade.
- MANCE, des deux côtés, depuis Fairmount à Bernard.
- HUTCHISON, du côté est, depuis Villeneuve au Boulevard St-Joseph.
- HUTCHISON, du côté est, depuis le nord de Fairmount au sud de la rue St-Viateur.
- HUTCHISON, au coin sud est de la rue St-Viateur.
- HUTCHISON, au coin nord est de la rue St-Viateur.
- HUTCHISON, au coin sud-est de la rue Bernard.
- MONT-ROYAL, des deux côtés, depuis l'ave. du Parc à Hutchison.
- ST. DOMINIQUE, east side from Mount Royal to St. Joseph Boulevard, and west side from Mount Royal to St. Joseph Boulevard, and Laurier to Fairmount.
- DEPOT AVE., north and south sides from St. Lawrence to St. Dominique.
- ELMIRE, both sides from Colonial to Cadieux.
- VILLENEUVE, both sides from Sanguinet to St. Urbain.
- ST. DOMINIQUE, west side from Depot Ave. towards south.
- ST. DOMINIQUE, west side and Peck Lane.
- LAURETTE AND CASGRAIN, north west corner.
- CLARKE, east side in front of Mr. Turcot's property south of Villeneuve St.
- BERNARD, north west corner of St. Lawrence Boulevard.
- ST. DOMINIQUE, east side between Laurier & Fairmount.
- CLARKE & BERNARD, south east corner to Clarke from Bernard towards south and Bernard from Clarke to lane eastwards.
- ST. LAWRENCE, west side from Mount Royal to north of Bernard, and east side from Mount Royal to north of Depot Ave.
- CLARKE, both sides from Villeneuve to St. Joseph Boulevard.
- CLARKE, both sides, from St. Joseph Boulevard to Laurier.
- CLARKE, both sides, from Laurier to St. Viateur.
- CLARKE, west side, from St. Viateur to Bernard.
- MOUNT ROYAL, north side from Sanguinet to Cote St. Catherine.
- LAURIER, north, from eastern limits towards west, and south side from eastern limits to St. Dominique.
- LAURIER, north side, from Casgrain to St. Lawrence.
- LAURIER, north side, from St. Lawrence to St. Urbain and south side from St. Lawrence to Clarke.
- LAURIER, north and south sides from St. Urbain towards west.
- LAURIER, south side from Mance to first lane west of Park Ave. north side from Park Ave. to Hutchison and east side of Hutchison from Laurier to first lane north of Laurier and
- LAURIER, south east corner of Hutchison.
- WAVERLEY, both sides from Fairmount to Van Horne.
- ESPLANADE, both sides, from Mount Royal to Laurier.
- MANCE, east side, from Mount Royal to Villeneuve and west side from Mount Royal to first lane north.
- MANCE, east side, from Villeneuve to St. Joseph Boulevard and west side from first lane north of Mount Royal to Laurier.
- ESPLANADE, both sides, from Fairmount to St. Viateur.
- ESPLANADE, both sides, from St. Viateur to Bernard.
- VILLENEUVE, north side, from western limits to Park Ave.
- VILLENEUVE, both sides, from Park Ave. to Mance and from Esplanade to St. Urbain.
- VILLENEUVE, both sides, from Mance to Esplanade.
- MANCE, both sides, from Fairmount to Bernard
- HUTCHISON, east side, from Villeneuve to St. Joseph Boulevard.
- HUTCHISON, east side, from north of Fairmount to south of St. Viateur.
- HUTCHISON & St. Viateur, south east corner.
- HUTCHISON & St. Viateur, north east corner.
- HUTCHISON & Bernard, south east corner.
- MOUNT ROYAL, both sides, from Park Ave. to Hutchison,

FAIRMOUNT, du côté nord, depuis St Laurent à Esplanade, et côté sud depuis St-Laurent à la première ruelle à l'ouest de la rue St-Urbain.  
 FAIRMOUNT, du côté nord, depuis Esplanade à l'Avenue du Parc.  
 BERNARD, au coin nord-est de la rue Mance.  
 BERNARD, au coin nord est de la rue Esplanade.  
 BERNARD, du côté sud, depuis Esplanade en allant vers l'ouest.  
 BERNARD, du côté nord, depuis Waverley à St-Urbain, et St-Urbain du côté ouest depuis Bernard en allant vers le nord.  
 BERNARD, du côté sud, depuis Clarke en allant vers l'ouest.  
 ST-VIATEUR, du côté nord, depuis l'ave. du Parc à Mance.  
 ST-VIATEUR, du côté sud, depuis Esplanade à la première ruelle en allant vers l'ouest.  
 ST-VIATEUR, du côté nord, depuis Mance à Esplanade et du côté sud depuis Esplanade à St-Laurent.  
 EDWARD CHARLES, au coin nord est de la rue Hutchison.  
 HUTCHISON, du côté ouest, depuis Mont-Royal à Bérubé.  
 COTE STE-CATHERINE, du côté est.  
 HUTCHISON, au coin nord-est de la rue Fairmount.  
 MANCE, du côté ouest, depuis Bernard en allant vers le nord.  
 AVENUE DU PARC, du côté est, depuis Mont-Royal au nord de la rue St-Viateur.  
 AVENUE DU PARC, du côté ouest, depuis Mont-Royal à St-Bernard.  
 HUTCHISON, du côté ouest, depuis Bérubé au nord de la rue Villeneuve et du côté est, depuis Villeneuve en allant vers le sud.  
 ST-LAURENT, côté ouest, depuis le Boulevard St-Joseph à Laurier  
 sont terminés et déposés au bureau du soussigné à l'Hôtel-de-Ville.

Toutes les personnes y mentionnées comme sujettes au paiement de quelque taxe ou contribution foncière sont par les présentes sommées d'en payer le montant au soussigné, à son bureau dans les dix jours de cette date, sans autre avis.

(Signé. W. ROBB,  
*Trésorier de la Cité.*

Bureau du Trésorier de la Cité.  
 Hôtel de Ville.  
 Montréal, 14 Décembre, 1910.

FAIRMOUNT, north side, from St. Lawrence to Esplanade and south side from St. Lawrence to first lane west of St. Urbain.  
 FAIRMOUNT, north side, from Esplanade to Park Ave.  
 BERNARD & MANCE, north east corner.  
 BERNARD, south side from Esplanade towards west.  
 CLARKE, west side, from St. Viateur to Bernard.  
 ST. URBAIN, west side, from Mount Royal to Laurier, and east side from south of Villeneuve to Laurier.  
 ST. URBAIN, both sides, from Laurier to St. Viateur.  
 BERNARD & ESPLANADE, north east corner.  
 BERNARD, south side from Esplanade towards west.  
 BERNARD, north side, from Waverley to St. Urbain, and St. Urbain west side from Bernard towards north.  
 BERNARD, south side, from Clarke towards west.  
 ST. VIATEUR, north side, from Park Avenue to Mance.  
 ST. VIATEUR, south side from Esplanade to first lane towards west.  
 ST. VIATEUR, north side, from Mance to Esplanade and south side from Esplanade to St. Lawrence.  
 EDWARD CHARLES, north east corner of Hutchison.  
 HUTCHISON, west side between Mount Royal and Bérubé.  
 COTE ST. CATHERINE ROAD, east side.  
 HUTCHISON & FAIRMOUNT, north east corner.  
 MANCE, west side, from Bernard towards north.  
 PARK AVE. east side, from Mount Royal Ave. to north of St. Viateur.  
 PARK AVE., west side from Mount Royal Ave. to Bernard.  
 HUTCHISON, west side from Bérubé to north of Villeneuve and east side from Villeneuve towards south.  
 ST. LAWRENCE, west side from St. Joseph Boulevard to Laurier.

are completed and are now deposited in the office of the undersigned at the City Hall.

All persons whose names appear therein as liable for the payment of any tax or assessment, are hereby required to pay the amount thereof to the undersigned at his said office, within ten days from this date, without further notice.

(Signed) W. ROBB,  
*City Treasurer.*

City Treasurer's Office,  
 City Hall,  
 Montreal, 14th December, 1910.



## Avis Public

Election Municipale pour la charge d'échevin dans le Quartier Centre

### Instructions devant servir aux Electeurs sur la manière de voter

L'électeur ne doit voter que pour un seul candidat. . .

Le votant entrera dans l'un des compartiments et fera une croix avec un crayon qui y sera déposé à cet usage, en regard du nom du candidat en faveur duquel il voudra donner son suffrage.

Le votant pliera ensuite son bulletin de manière à n'en laisser voir que le dos et de manière aussi que l'annexe puisse être détachée sans déplier le bulletin; puis il remettra le bulletin ainsi plié au sous-officier-rapporteur qui le déposera dans la boîte du scrutin, après avoir détaché l'annexe. Le votant sortira immédiatement du bureau de votation.



## Public Notice

Municipal Election for the Office of Alderman in Centre Ward.

### Directions for Guidance of Electors in voting.

The elector is to vote only for one candidate.

The voter will go into one of the compartments and with a pencil there provided, place a cross opposite the name of the candidate for whom he votes.

The voter will then fold the ballot so as to show a portion of the back only, and also in such manner as to permit the annex to be detached without unfolding the Ballot paper; he will then deliver the ballot paper so folded to the Deputy Returning Officer who will place it in the Ballot Box, after having detached the annex. The voter will then forthwith quit the poll.

Si un votant gâte par inadvertance un bulletin de vote, il pourra le remettre à l'officier autorisé, qui, s'étant assuré du fait, lui en donnera un autre.

Si l'électeur vote pour plus d'un candidat, ou fait sur le bulletin quelque marque au moyen de laquelle il peut être reconnu, son vote sera nul et ne sera pas compté.

Si le votant emporte un bulletin de vote hors du bureau de votation, ou dépose frauduleusement dans la boîte du scrutin quelque papier autre que le bulletin de vote qui lui aura été remis par le sous-officier-rapporteur, il sera passible de punition pour une amende de \$500 ou un emprisonnement de six mois.

Liste indiquant les différents bureaux de votation et les endroits où ils sont situés:

- Poll No 1.—Au No 290 rue St-Paul.  
 Poll No 2.—Au No 309 rue St-Paul.  
 Poll No 3.—Au No 107 rue St-Jacques, chambre No 30.  
 Poll No 4.—Au No 11 Carré de la Place d'Armes (Edifice de la Banque de Québec).  
 Poll No 5.—Au No 21 ruelle Fortification.  
 Poll No 6.—Au No 83 rue St-Jacques.

L. O. DAVID,  
 Officier-Rapporteur.

Hôtel de Ville,  
 Montréal, 14 Décembre 1910.

If a voter inadvertently spoils a ballot paper, he may return it to the proper officer, who, on being satisfied of the fact, will give another one.

If the elector votes for more than one candidate, or places any mark on the ballot paper by which he may afterwards be identified his vote shall be void, and will not be counted.

If the voter takes a ballot paper out of the poll, or fraudulently puts into the ballot box other papers than the ballot paper given him by the Deputy Returning Officer, he will be subject to severe punishment.

List showing the different polls and the places where they are located:

- Poll No 1.—At No 290 St. Paul Street.  
 Poll No 2.—At No 309 St. Paul Street.  
 Poll No 3.—At No 107 St. James Street, Room No 30.  
 Poll No 4.—At No 11 Place d'Armes Square, (Quebec Bank Building).  
 Poll No 5.—At No 21 Fortification lane.  
 Poll No 6.—At No 83 St. James Street.

L. O. DAVID,  
 Returning-Officer.

City Hall,  
 Montreal, 14th. December, 1910



## CITE DE MONTRÉAL

### ÉGOUTS

Avis Public est par le présent donné que l'on se propose de construire immédiatement des égouts dans les rues suivantes, savoir:

MARIE ANNE, à partir de la rue St-Urbain, à une distance de 88 pieds vers l'ouest  
 St-ETIENNE, à partir de la rue Mill, à une distance de 750 pieds vers le Nord.

Les propriétaires qui désirent faire des raccordements devront en donner avis à l'inspecteur de la Ville sans retard.

Le tout suivant le règlement No 298, concernant les égouts.

JOHN R. BARLOW,  
 Inspecteur de la Cité.

Bureau de l'Inspecteur de la Cité,  
 Hôtel de Ville,  
 Montréal, 15 Décembre 1910.



## CITY OF MONTREAL

### SEWERS

Public Notice is hereby given that it is proposed to construct sewers in the undermentioned streets namely:

MARIE-ANNE, from St. Urbain st., to a distance 88 feet Westwards.

ST. ETIENNE st., from Mill st., to a distance 750 feet Northwards.

The proprietors wishing connections must notify the City Surveyor at once.

All in accordance with by-law No 298 concerning sewers.

JOHN R. BARLOW,  
 City Surveyor.

City Surveyor's Office,  
 City Hall,  
 Montreal, 15th December 1910.



## Soumissions pour Fournitures Electriques

Des soumissions cachetées, adressées aux Commissaires et déposées à leur bureau, à l'Hôtel de Ville, seront reçues jusqu'à midi, mercredi, le 28me jour de décembre 1910, pour la fourniture et la livraison de fournitures électriques, pour le département des alarmes d'incendie.

Des formules de soumission ainsi que tous les renseignements nécessaires pourront être obtenus de l'agent des achats et des ventes, au bureau des Commissaires, et toute soumission qui ne sera pas faite sur une des formules officielles et qui ne sera pas enfermée dans une des enveloppes fournies à cette fin, sera rejetée.

Le Bureau des Commissaires se réserve le droit de rejeter toutes les soumissions ou n'importe laquelle d'entre elles.

Les soumissions seront ouvertes par les Commissaires,



## Tenders for Electrical Supplies

Sealed Tenders, addressed to the Board of Commissioners, and deposited in their office, in the City Hall, will be received until 12 o'clock, noon, on Wednesday the 28th. day of December 1910 for the supply and delivery of Electrical Supplies required for the Fire Alarm Department.

Forms of tender together with all information may be obtained from the Purchasing & Sales Agent, in the Board of Commissioners office and no tender will be entertained unless submitted on said forms and enclosed in the envelopes supplied for that purpose.

The Board of Commissioners reserve the right to reject any or all tenders.

The tenders will be opened by the Board of Commissioners in the presence of the interested parties, at their

en présence des intéressés à leur assemblée régulière, à leur bureau, à midi, mercredi le 28me jour de décembre 1910.

Par ordre du Bureau des Commissaires.

L. N. SENECAI,

Secrétaire.

Bureau des Commissaires,  
Hôtel de Ville,  
Montréal, 16 Décembre, 1910.

regular meeting, in their Board Room, at 12 o'clock, noon, on Wednesday the 28th. day of December 1910.

By order of the Board of Commissioners.

L. N. SENECAI,

Secretary.

Board of Commissioners' Office,  
City Hall,  
Montreal, December 16th. 1910.



## QUARTIER CENTRE

Charge d'Echevin

### Résultat de la Nomination

Attendu que, ce 12me jour de décembre courant, la nomination des candidats pour la charge d'échevin du quartier Centre, de cette Cité a eu lieu au bureau du Greffier de la Cité, à l'Hôtel de Ville, suivant la loi;

Et attendu que deux candidats ont été proposés à ladite nomination, pour la charge d'échevin, dudit quartier Centre, savoir:

BRODEUR, J. ADELARD A., avocat, No 37 rue Notre-Dame Est;

MORIN, VICTOR, notaire, No 97 rue St-Jacques;

Avis public est par les présentes donné que l'élection pour la charge d'échevin pour ledit quartier Centre aura lieu jeudi, le 22 Décembre courant, et que les polls seront ouverts, ce jour-là, dans ledit quartier, de 9 heures de l'avant-midi à 7 heures de l'après-midi, aux endroits qui seront indiqués dans un avis subséquent.

L. O. DAVID,

Officier-Rapporteur.

Hôtel de Ville,  
Montréal, 12 Décembre, 1910.



## CENTRE WARD

Office of Alderman

### Result of Nomination

Whereas this 12th day of December inst., the nomination of candidates for office of Alderman of the Centre Ward, of this City, was held in the City Clerk's Office, in the City Hall, in accordance to law;

And whereas two candidates were proposed, at said nomination, for office of Alderman of said Centre Ward, to wit:

BRODEUR, J. ADELARD A., Barrister, No 37 Notre-Dame Street East;

MORIN, VICTOR, Notary, No 97 St. James Street.

Public Notice is hereby given that the election for the office of Alderman for the said Centre Ward, will be held on Thursday, the 22nd day of December inst., and the polls will be opened, on that day, in the said Ward, from the hours of nine o'clock a.m., to seven o'clock p.m., at the places specified in a subsequent notice.

L. O. DAVID,

Returning Officer.

City Hall,  
Montreal, DEC. 12th 1910.

MUTATIONS DE PROPRIÉTÉS—TRANSFERS OF PROPERTIES

HOCHELAGA & JACQUES-CARTIER

Quartier — Ward.	No. d'enregistrement — Registration Number.	Date de l'enregistrement — Date of registration.	Date du contrat — Date of deed.	Vendeur — Vendor.	Acquéreur — Purchaser.	No. du cadastre — Cadastral number.	Etendue — Area.	Rue — Street.	Genre. — a — Descrip-tion.	Prix. — Price.
St. Denis	181477	29 nov. 1910	17 nov. 1910	Rev. M. Auclair	L. Beaudin père	5-196 à 203	22000	Dufferin	B	\$ 4500 00
Laurier	181481	" " "	" 9	J. E. Lafond	Dme A. St Germain	½ x 10-11-862	2200	Esplanade	B	3500 00
do	181482	" " "	" 14	M. Chamberland	O. Massicotte et al	10-1001		Coin Dominique & Sharwick	L	1200 00
Bordeaux	181485	" " "	" 16	Park Realty Co. of Montreal	Delle H. Cummings	538-458	2000	King Edward Boulevard	L	377 00
St. Denis	181489	" " "	" 23	Shérif de Montreal	I. Cabana	489-165, etc	4536	St-Hubert	L	1600 00
St. Paul	181492	" " "	" 22	J. Dubois	David Coté	½ Suc 4101	3343	L'Eglise	B	2350 00
Edmond	181494	" " "	" 11	La Cie des Terrains Suburbains de Montreal	P. Sauvé	3930	2000	2ième Ave	L	300 00
do	181496	" " "	" 4	A. Chartre	L. Dupuis	3930-77-78	4226	Hadley	L	1 00 & consid.
Longue Pointe	181499	" " "	" 23	Lands Limited et al	G. Gougeon	392-60	2945	Mayrand	L	\$ 3000 00
St. Denis	181500	" " "	" 28	J. E. Moison	E. Herbert	209-410	1455	Côte Visitation Road	L	225 00
Laurier	181505	" " "	" 26	M. Benoit	J. H. Lloyd	10-1373 & 1374	3879	Carraign	B	1892 00
do	181506	" " "	" 29	E. Guindon	A. Filion	137-174	3818	Hotel de Ville	B	420 00
St. Denis	181510	" " "	" 24	F. D. Valieres	J. Demers	339-522 à 525	10600	Ave Laurier	L	4000 00
do	181511	" " "	" 24	J. A. Jarry	S. D. Valières	339-524	2650	do	L	600 00
do	181512	" " "	" 29	Montreal Central Park & Land Co. Ltd.	J. Provencal	2614-14 & 14	3750	Hotel de Ville	L	450 00
St. Marie	181515	" " "	" 30	M. Leclerc	J. Laporte	172-949	1950	9ième Ave	L	1200 00
Duvernay	181516	" " "	" 28	R. Charbonneau	Dme D. A. Savard	6-112 & 113	3312	LaSalle	B	5000 00
Hochelaga	181523	" " "	" 21	J. A. Vaillancourt et al	Z. Martel	23-45 & 46	5170	Stadacona	L	Consid., Hyp. 350 00
DeLorimier	181524	" " "	" 21	Z. Martel	O. L. Baillargeon et al	152-214	2000	Bordeaux	B	\$ 5000 00
Hochelaga	181526	" " "	" 18	Dme P Lussier	L. J. Lyman	28	74900	Notre Dame	L	5000 00
St. Denis	181527	" " "	" 29	Le Shérif de Montréal	L. J. D. Papineau	329-218	2000	Dufferin	B	2050 00
do	181529	" " "	" 29	Sun Life Ass Co	I. Bison	2630-64	1775	St-Hubert	L	150 00
Laurier	181530	" " "	" 12	Dme C. E. Germain	Delle A. Germain	137-297-1		Laurier	L	Dona-tion
Bordeaux	181536	" " "	" 3	Dme A. Lorrain	John McNicoll	641-3-170	2004	Hutchison	L	\$ 290 00
Laurier	181537	" " "	" 22 oct.	J. Marion	A. Ouelleite	½ S E 137-40	1859	Cartier	L	800 00
St. Marie	181538	" " "	" 28	Dme J. Roy	J. M. Bell rose	1222-1229	8087	DeLorimier	B	13700 00
Laurier	181541	" " "	" 23	Dme C. Lussier	E. Trépanier	11-1628 etc	4960	Alexandre	L	700 00
Longue Pointe	181542	" " "	" 19 sept.	N. Durocher	Dme B. E. Rochon	389-108	2500	Laurier	B	1085 00
Papineau	181545	" " "	" 24 oct.	N. Levesque	A. Blouin	1225-59 etc		Dorion	B	5500 00
St. Denis	181546	" " "	" 3 nov.	L. St Jean	A. Martinbeau	339-602 & 604	5200	Gilford	B	1650 00
Hochelaga	181547	" " "	" 29 oct.	Dme A. Trottier	E. Baril	22-277	2400	Nicolet	B	4000 00
DeLorimier	181548	" " "	" 31	P. Rivet	N. Demers	531	1339	Iberville	B	2600 00
St. Louis	181552	" " "	" 19 nov.	Dme R. D. Lesser	O. Massicotte et al	839-4	89	Colonial	B	2500 00
Laurier	181553	" " "	" 19	do	do	11-1059-2	1920	Pacific	B	2500 00
St. Denis	181554	" " "	" 18	Montreal Realty Co.	L. Fortier	5319	325	Amherst	L	600 00
St. Denis	181561	" " "	" 25	Montreal Investment & Freehold Co.	E. E. Cumming, jr	½ & 1-11-712	2200	Weaverly	L	246 00
Notre Dame de Grâces	181564	" " "	" 28	D. Parker	J. M. Parker	65-95 à 111	108280	Molson	L	1 00 & consid.
St. Denis	181566	" " "	" 23	D. Legault	O. Belisle	210-20	2050	Shaw	B	\$ 1700 00
do	181573	" " "	" 3	E. Miron	W. Patton	½ N O 331-134	2150	Chambord	B	3100 00
St. Gabriel	181575	" " "	" 26	O. Tremblay	J. Asselin	½ & 10-2634	3593	Chateauguay	B	3200 00
do	181576	" " "	" 26	J. Asselin	O. Tremblay	2778	5112	St-Charles	B	7100 00
Mont Royal	181578	" " "	" 29	E. Ratte	F. Matte	25-26	5000	de la Montagne	B	1600 00
Rosemont	181582	" " "	" 24	Cie Construction du St-Lautent	A. Blaignier	183-355	1900	Bourbonnière	B	130 00
St. Henri	181573	" " "	" 28	A. Bernier	G. Papuette	941-71	2355	Delisle	L	1200 00
do	181584	" " "	" 29	Dme J. A. Payette	A. Dansereau	1754-170 & 171	4500	Notre Dame	B	16575 00
St. Denis	181589	" " "	" 29	U. H. Dandurand	A. Bouthyette	330-79	2125	Gilford	L	752 00
do	181590	" " "	" 29	do	H. Corbell	330-78	2125	Gilford	L	725 00
Rosemont	181591	" " "	" 29	Daoust Realty Ltd.	A. Lemieux	192-1131	2050	LaSalle	L	104 00
Notre Dame de Grâces	181593	" " "	" 29	A. Barbour	J. K. Main	181-56	6099	Prudhomme	L	1500 00
St. Denis	181596	" " "	" 25	O. Lafortune	A. D. Belisle	325-403 & 404	3150	St-Hubert	L	1240 00
Longue Pointe	181600	" " "	" 26	P. Bilaudeau	J. Boyer	407-47 & 48 etc	5880	Vinet	L	884 00
do	181601	" " "	" 28	P. Bilaudeau	C. Samson	407-206 etc	14416	do	L	1827 00
Ahunscic	181602	" " "	" 29	J. Grondin	F. David	228-602 etc	7500	Pelouquin	L	300 00
St. Jean Baptiste	181605	" " "	" 30	J. Morel	Dme B. Gross et al	339-340	5775	Dominique	B	10400 00
Notre Dame de Grâces	181608	" " "	" 9	L'Hon R. Dandurand et al	T. Moodie	179-104	2340	Plateau	L	350 00
DeLorimier	181611	" " "	" 18	Ideal Saving Loan & Land Co.	Dme C. Dansereau	161-751	1775	Simard	L	275 00
Notre Dame de Grâces	181614	" " "	" 22	L'Hon R. Dandurand et al	Dme W. Dalpe	176-46 & 47	4500	Highland	L	700 00
do	181615	" " "	" 22	West End Land Coy.	J. M. Williams	162-256 etc	20900	Kensington	L	2000 00
St. Denis	181616	" " "	" 29	Dme M. Bleignier dit Jarry	Corg Peres Redemptoristes	P. 2629	106000	Montée St-Laurent	L	15000 00
DeLorimier	181623	" " "	" 9	Ideal Saving Loan & Land	R. Simard	161-430	1900	Chabot	L	400 00
Laurier	181628	" " "	" 23	Geo. Poliquin	J. O. A. Dupuis	P. S. E. 12-1-2 etc.	6620	Boulevard St-Joseph	L	30000 00

MUTATIONS DE PROPRIÉTÉS. *Suite.*—TRANSFERS OF PROPERTIES. *Cont.*

HOCHELAGA ET JACQUES-CARTIER.—(Suite—Continued).

Quartier Ward.	No. d'enregistrement Registration Number.	Date de l'enregistre- ment Date of registration.	Date du contrat Date of deed.	Vendeur Vendor.	Acquéreur Purchaser.	No. du cadastre Cadastral number.	Etendue—Area.	Rue Street.	Genre— a—Descript.	Prix Price.
Notre Dame de Grâces	181634	1 déc. 1910.	30 nov. 1910	Montreal Investment Freehold Co.	A. Dubreuil.....	171-210	2050	Welton Ave.....	L	\$ 300 00
St. Denis....	181637	1 " " "	28 " "	H. Dupont.....	Rév. J. A. Champagne	1/2 S. 8-599	2500	Huntly.....	B	3850 00
Laurier....	181643	1 " " "	11 " "	J. Girard.....	N. Robert.....	11-159		Boulevard St-Joseph.....	L	3125 00
Ahuntsic....	181647	1 " " "	22 " "	E. Piché et al	J. Fisher.....	275-15	1750	Park.....	L	775 00
Rosemont....	181653	1 " " "	1 déc. "	Dme. E. David.....	H. Hardy.....	200	1 1/2 ar- pent x 21 ar- pents		L	30000 00
DeLorimier..	181654	1 " " "	28 nov. "	F. C. Laberge et al..	M. Beauchamp.....	290 etc.	5760	DeLorimier.....	L	1650 00
Notre Dame de Grâces	181665	2 " " "	26 " "	C. A. Baker.....	O. Patenaude.....	176-119 etc.	9923	Sherbrooke.....	L	3473 05
Ahuntsic....	181667	2 " " "	29 " "	J. B. Peloquin.....	Dme O. Chartrand	230-32	55-5	St-Clair.....	L	855 75
St. Denis....	181672	2 " " "	11 " "	A. C. Murray.....	J. Girard et al.....	189-15 & 16	4359	Labelle.....	L	550 00
do	181675	2 " " "	30 " "	O. Casavant.....	A. J. Grenier.....	328-493-2	2083	Boyer.....	L	4500 00
Duvernay....	181676	2 " " "	21 " "	Dme J. Galarneau..	Dme E. Neven.....	8-32	2650	Mentana.....	B	2650 00
St. Henri....	181670	2 " " "	30 " "	A. Dansereau.....	L. Payette & Cie..	1704-170 etc.	4500	St-Rémi.....	B	16575 00
Laurier....	181677	2 " " "	24 " "	N. DesLauriers....	L. P. Deslongchamps.	1/2 N. 11-442	2200	Clark.....	B	4000 00
Notre Dame de Grâces	181678	2 " " "	24 " "	F. Cookson.....	Dme J. Myers.....	176-33	2250	Marcil.....	B	3300 00
St. Denis....	181680	2 " " "	24 " "	Cie Terres Parc Am- herst.....	L. Vellaire.....	5-407	2850	Boyer.....	L	440 00
St. Jean Baptiste	181682	2 " " "	1 dec. "	Suc S. C. Bagg.....	Dme C. Gratton.....	487	10080	Esplanade.....	L	10080 00
Notre Dame de Grâces	181683	2 " " "	29 nov. "	Dme H. Gougeon....	A. Augrignon.....	187-67	6099	Prudhomme.....	L	2500 00
Emard.....	181686	2 " " "	8 " "	Dme A. McCuaig et al	C. Trepanier.....	3685	9600	Hamilton.....	L	350 00
Mont Royal..	181687	2 " " "	28 " "	Suc E. Hodge.....	W. R. Dunlop.....	49-24	5539	Sterling.....	L	1107 00
do	181688	2 " " "	23 " "	do	do	39-10	9251	do	L	1665 00
St. Marie....	181689	2 " " "	29 " "	Rosemount Land & Improvement Co..	Delle E. Mongeon..	172-1296	2900	4ième Ave.....	L	250 00
St. Denis....	181692	2 " " "	15 oct. "	Cie Terres Parc Am- herat.....	R. Lefebvre.....	5-538 A	2375	Boyer.....	B	200 00
St. Gabriel..	181695	2 " " "	1 dec. "	A. G. Dagenais....	L. Fortin.....	3399-66 & 67	4569	Col-raine & Charlevoix.....	B	5500 00
Duvernay....	181698	2 " " "	30 nov. "	A. Thibeault.....	E. Laliberté et al..	8-238 & 239	5000	Christophe Colomb.....	B	3000 00
Emard.....	181699	2 " " "	21 " "	Dme C. McKercher..	A. Théoret.....	1/2 N. O. 3742	3600	Hamilton.....	L	550 00
DeLorimier..	181701	2 " " "	29 " "	A. Lacroix.....	P. Paul.....	152-204	2-95	Mt-Royal.....	B	3500 00
St. Denis....	181705	2 " " "	19 " "	U. G. Ross.....	Ed. Manceau.....	211-86 etc.	1710	Papineau.....	L	180 00
do	181706	2 " " "	19 " "	do	M. Mathieu.....	211-88 etc.	"	do	L	180 00
Hochelaga..	181707	2 " " "	15 " "	Suc. H. Hogan.....	J. L. Emond.....	133-2674	2050	Elm.....	L	184 00
Laurier....	181708	3 " " "	23 " "	Catholique Sourd et Muets.....	J. A. Hogue.....	10-348-2	1615	Casgrain.....	L	250 00
St. Denis....	181710	3 " " "	19 " "	Amherst Park Land Co.....	W. Saunders.....	488-531	2750	Dufferin.....	L	300 00
Laurier....	181712	3 " " "	25 " "	J. A. Joly.....	F. Brown.....	1/2 N. O. 11-664	2200	Weaverly.....	B	3700 00
St. Denis....	181713	3 " " "	28 " "	W. G. Summerly....	J. D. Adams.....	438-329	2850	Boyer.....	L	800 00
Laurier....	181714	3 " " "	11 " "	A. Thouin.....	N. Deslauriers..	1/2 N. 11-442	2200	Clark.....	B	3800 00
Rosemont....	181716	3 " " "	24 oct. "	Daoust Realty Ltd.	do	192-1034 etc.	10250	Desjardins.....	L	650 00
Emard.....	181719	3 " " "	2 dec. "	La Cie des Terrains Suburbains de Montreal.....	Leon Chaput.....	3930-19 & 20	3591	hière Ave.....	B	1330 00
Longue Pointe	181725	3 " " "	23 nov. "	P. Tetreault.....	C. A. Racey.....	400-224 etc.	4500	St-Peter.....	L	260 00
Hochelaga..	181735	3 " " "	30 " "	J. M. Bouillet.....	J. Jodoin.....	148-2339	2100	Wurtele.....	B	3000 00
St. Jean Baptiste	181736	3 " " "	1 dec. "	H. Halphen.....	A. Solomoni.....	325	1537	Colonial.....	L	2700 00
Duvernay....	181737	3 " " "	2 " "	L. Forget dit Depatie.	O. Laganiere.....	8-228	2500	Christophe Colomb.....	B	6400 00
Laurier....	181738	3 " " "	2 " "	J. Bte Chartrand..	D. Lacasse.....	10-1737	1800	Alma.....	B	3000 00
St. Denis....	181739	3 " " "	2 " "	D. Lacasse.....	J. B. Chartrand	6-204	3250	Christophe Colomb.....	L	50 00
Laurier....	181740	3 " " "	2 " "	F. Trudel.....	J. Deslongchamp..	167-3-2	1719	Sanguinet.....	L	800 00
do	181741	3 " " "	2 " "	G. Poliquin.....	A. Dupuis.....	P. N. E. 12-8-3 etc.	5363	Ave du Parc	L	30000 00
do	181742	3 " " "	2 " "	A. Dupuis.....	Dme R. Laroque..	P. N. E. 12-8-3		Parc.....	L	30000 00
do	181743	3 " " "	30 nov. "	Dme A. Riopel.....	Geo R. Riopel.....	137-69	3000	Boulevard St-Joseph.....	B	11500 00
St. Jean Baptiste	181744	3 " " "	1 dec. "	L. A. Taillon.....	L'Association Im. Ca- nadien.....	15-695 etc.	3600	Drolet.....	B	7712 50
Laurier....	181748	3 " " "	17 nov. "	E. Themens.....	Dme C. F. Lalonde..	P. 11-91 etc.	4129	St-Urbain.....	B	10400 00
Hochelaga..	181749	3 " " "	29 " "	A. Vincent et al.	L. J. N. Crepeau..	23-620 & 621	6494	Nicolet.....	L	1293 00
Laurier....	181754	3 " " "	22 " "	J. Tipping.....	L. E. Beauregard..	12-14-5	5525	Ave du Parc	L	1750 00
Longue Pointe	181764	5 " " "	29 " "	Dme L. Duchesne..	Dme C.M. Domingue.	407-1392 etc.	5564	Fletcher.....	L	1200 00
St. Denis....	181765	5 " " "	2 dec. "	R. Prefontaine.....	J. N. Tetreault..	329-219	2000	Dufferin.....	L	550 00
Emard.....	181774	5 " " "	23 nov. "	Cie des Terrains Su- urbains de Mont- real.....	L. Lapalme.....	4669-23 etc.	4000	5ième Ave.....	L	1100 00
Laurier....	181776	5 " " "	3 dec. "	Suc. S.C. Bagg.....	D. Plouffe.....	11-1453	2000	Clark.....	L	3000 00
do	181777	5 " " "	1 " "	J. A. Morin et al.	H. Guerin.....	12-12-10 etc.	5500	Ave du Parc	B	200 00
St. Denis....	181782	5 " " "	29 nov. "	D. Despatie.....	R. Cousineau.....	247	2762	Boucher.....	B	3500 00
St. Henri....	181786	5 " " "	22 " "	O. Rodrigue.....	H. Poirier.....	1962	3600	St-Augustin	B	4500 00
do	181790	5 " " "	7 oct. "	W. T. Hood et al.	V. Brosseau.....	195-17 & 42	15300	Drolet.....	B	1950 00
Duvernay....	181791	5 " " "	2 dec. "	A. Adam.....	B. Malo.....	1-206	2575	Fabre.....	B	3700 00
St. Denis....	181792	5 " " "	29 nov. "	D. Charkin.....	Dme J. Trottier..	5-327	3250	Christophe Colomb.....	L	150 00
do	181794	5 " " "	12 avril "	Son Life Ass Coy....	L. Amyot.....	2630-90	1775	Labelle.....	B	6000 00
do	181808	6 " " "	3 dec. "	C. Gelinat.....	P. L. Desauniers..	329-149	1920	Mt Royal.....	B	6000 00

MUTATIONS DE PROPRIÉTÉS. *Suite.* — TRANSFERS OF PROPERTIES. *Cont.*

HOCHELAGA ET JACQUES-CARTIER.—(*Suite—Continued.*)

Quartier Ward.	No. d'enregistrement Registration Number.	Date de l'enregistre- ment Date of registration.	Date du contrat Date of deed.	Vendeur Vendor.	Acquéreur Purchaser.	No. du cadastre Cadastral number.	Etendue—Area.	Rue Street.	Genre— a—Descript.	Prix Price.
St. Denis...	181809	6 déc. 1910.	22 nov. 1910	J. Legare...	N. Garipey...	331-103 etc.	5512	Cardinal	B	\$ 3000 00
Rosemont...	181815	6 " " "	9 sept. "	A. Chasse...	Z. Legault dit Deslaurier...	183-914	4482	Jeanne d'Arc	L	800 00
Hochelaga...	181817	6 " " "	27 nov. "	L. Daigneault...	J. A. Duquette...	29-745	2641	Aylwin	L	600 00
Rosemont...	181820	6 " " "	3 dec. "	J. Eug. Lalime...	L. O. Delage...	192-1043	2056	Ave Desjardins	L	85 00
St. Denis...	181821	6 " " "	22 sept. "	D. Fournier...	J. Ferron...	325-247	2040	Gilford	L	1070 00
St. Gabriel...	181826	6 " " "	8 nov. "	J. Leblanc...	J. Dutois...	2675-16 & 17	5550	Mullins	B	7000 00
Laurier...	181828	6 " " "	5 dec. "	O. Perreault...	F. Dubreuil...	1/3 Sud 12-14-10 & 11	11000	Parc	L	452 00
Pointe do	181836	6 " " "	23 nov. "	C. Muse et al.	O. Lusignan...	406-38	2243	Notre Dame	L	540 00
do	181837	6 " " "	1 " "	O. Lusignan...	A. Latendresse...	406-38		do	T	100 00
Mont Royal...	181839	6 " " "	1 " "	H. D. Dwyer...	S. N. Shier...	156 A 16	5550	Roslyn	L	1665 00
St. Denis...	181840	6 " " "	5 " "	R. Perry...	A. J. Gravel...	162-160	1540	Rivard	L	500 00
do	181841	6 " " "	1 " "	R. Perry...	A. J. Gravel...	162-161		do	B	2585 00
Laurier...	181842	6 " " "	1 " "	F. X. Decarie...	A. T. Hodge...	14-46 & 47	5700	Marce	L	3420 00
St. Denis...	181846	6 " " "	28 " "	E. Dubeau...	A. Hamelin...	7-710 & 711	4987	St Hubert	L	1000 00

a } B—Bâtisse; Building.  
L—Lot; terrain vague

P. TERRAULT,

Régistrare de la Ville.—Registrar.  
Par A. SAUVÉ

PERMIS DE CONSTRUCTION.—BUILDING PERMITS.

Décernés durant la semaine finissant le 15 Décembre 1910.

Issued during the week ending the 15th December 1910

Date. 1910	No. du Permis. a Permit Number	Endroit.—Location		Quartier. Ward.	Propriétaire. Owner.	Résidence Residence	Classe. Class.	Coût. Cost.	
		No.	Rue.—Street.						No.—Cadast.
Déc.	7 3436 N.		Labelle	8-752	St. Denis	E. Richard	108 Inspector	3me Cl.	33.0
"	7 3437 N.		Brebeuf	7-8	Duvernay	O. David	9 Brebeuf	"	1000
"	7 3438 R.	1413	Notre-Dame W.	604	St. Cunégonde	H. Flanagan	250 Seigneurs	"	150
"	7 3439 N.		Nicolet	23-456-457	Hochelaga	J. Mathieu	541 Ste-Catherine E.	"	3200
"	7 3440 N.		Sanguinet	182	Laurier	R. Racette	72 DeGaspé	"	3600
"	9 3441-42 N		Boul. & Grand.	23-24	N. Dame de G.	J. L. Bombes	1027 St-Catherine W	"	3800
"	10 3443 N.		Sher. & Ontario	1748-2	St. Andrew	Art Ass. of Montreal	St Cath & Caverhill	"	30000
"	12 3445 N.		Duquette	22 246	Hochelaga	J. G. Benoit	755 Ontario Est.	"	3000
"	12 3446 N.		LaSalle	331-228	St. Denis	L. Coutu	480 Chambord	"	1000
"	12 3447 N.		Alice	110-111	do	R. Sauriol	St-Dorothee	"	1000
"	12 3448 N.		Alice	112-113	do	A. Montreuil	Cartierville	"	1000
"	12 3449 R.	2017	Dufferin	488-340	do	J. Motor	"	"	900
"	12 3450 N.		Alma	10-1760	Laurier	J. B. Chartrand	748 Alma	"	3000
"	12 3451 N.		Maguire &	47-48-49-50	do	Z. Bérard	72a DeGaspé	"	"
"	12 3452 N.		St-Dominique	do	do	do	"	"	"
"	12 3453 N.		"	do	do	do	"	"	"
"	12 3454 N.		"	do	do	do	"	"	"
"	12 3455 R.		"	do	do	do	"	"	25000
"	12 3456 N.		"	do	do	do	"	"	"
"	12 3457 N.		"	do	do	do	"	"	"
"	12 3458 N.		"	do	do	do	"	"	"
"	12 3459 N.		"	do	do	do	"	"	"
"	13 3460 N.		Park Ave.	13-55	do	A. Lafrance	328 Outremont	2me Cl.	5800
"	13 3461-62N		Hutchison	12-1-47	do	H. Forgues	2262 Esplanade	3me Cl.	10000
"	14 3463 N.		Lacombe	130	Mt-Royal	Jos. Lacombe	Cotes des Neiges R.	"	300
"	14 3464 R.	317	Laval	903-283	St. Louis	M. Moller	1089 St-Urbain	"	400
"	14 3465 R.		Swaill	25-58	Mt-Royal	E. Sarrazin	801 Swail	"	500
"	14 3466 N.		Papineau	339-636	St. Denis	J. H. Garran	99 Church Ave.	"	3500

NOTE.—Les bâtiments de la première classe sont complètement à l'épreuve du feu, ceux de la deuxième classe sont avec murs en pierre ou brique, avec plancher et toiture en bois, ceux de la troisième classe sont les bâtiments en bois lambrissés en brique et tous autres bâtiments en bois.

NOTE.—Buildings of the first class are entirely fireproof, those of the second class are with brick or stone walls, with wooden floors, those of the third class include wooden buildings cased with brick and all other wooden buildings.

a } N.—Nouveaux édifices.—New buildings  
R.—Réparations—Alterations

ALEX. DÉCARIE.

Pour l'inspecteur des Edifices — For Building Inspector.

